

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

CAHIER DE  
L'ÉTUDE DES CRÉDITS  
1992 - 1993

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

### 1. Description de la mission (mandat)

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles «le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur». Le Ministère a donc pour mission de favoriser le développement et le rayonnement de l'identité et du dynamisme culturel du Québec en arts, lettres et patrimoine.

Pour accomplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles doit :

- soutenir les individus et les organismes culturels concernés dans les différentes sphères d'activités;
- appuyer le développement culturel sur tout le territoire québécois;
- développer un nécessaire partenariat en regard des orientations, de l'organisation et du financement, particulièrement avec les municipalités;
- assurer la vitalité et l'accessibilité des institutions et des organismes nationaux;
- conseiller le gouvernement sur les objectifs à poursuivre et sur les mesures à prendre en matière culturelle;
- agir à titre de gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité et assister les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre en ce qui concerne le cheminement des dossiers administratifs nécessitant une décision du gouvernement.

De façon plus spécifique, ses interventions visent à développer et à administrer des programmes d'aide et de développement dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art, des arts d'interprétation, de l'édition et de la littérature. Les secteurs du patrimoine, des bibliothèques, des archives, de la muséologie, de la cinématographie ainsi que les lieux de diffusion, de production ou de formation font également partie du mandat du Ministère.

Au plan législatif, les mandats et fonctions du Ministère s'articulent de la façon suivante :

Dans le secteur de l'édition, de la littérature et des bibliothèques, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de voir à l'application de la Loi sur l'assurance-édition (1962), de la Loi sur les bibliothèques publiques (1959), de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (1988) et de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (1979) précisant les responsabilités du Ministère à l'égard du développement de l'industrie du livre.

Dans le secteur du patrimoine, la Loi sur les biens culturels, sanctionnée en 1972, modifiée en 1978 et en 1985, fixe les responsabilités du Ministère relativement à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine québécois, notamment par l'attribution d'un statut juridique aux biens et ensembles culturels dont la conservation présente un intérêt public. Cette loi réserve également un rôle très important aux municipalités et municipalités régionales de comté en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

La muséologie est couverte en outre par la Loi sur les musées nationaux (1983) modifiée en 1984, et la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (1972).

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

### 1. Description de la mission (mandat)

Dans le secteur des arts d'interprétation, le ministère des Affaires culturelles assume des responsabilités spécifiques à l'égard de l'enseignement, en vertu de la Loi sur le conservatoire (1942) et de la diffusion, telles que définies par la Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (1982) et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (1982).

Dans le secteur des archives, le Ministère assume la responsabilité de la Loi sur les archives (1983).

D'autre part, la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (1987) établit un régime de négociations d'ententes collectives entre les artistes et les producteurs et, pour ce faire, a institué la Commission de reconnaissance des associations d'artistes à laquelle ont été attribués les fonctions et pouvoirs nécessaires à l'application du régime de négociation. De même, la Loi sur le statut professionnel des artistes, des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs a été adoptée en 1988 dans la même perspective que la précédente.

Les fonctions dévolues à la Société générale du cinéma du Québec et à la Société de développement des industries de la culture et des communications sont exercées depuis le 1er avril 1988 par la Société générale des industries culturelles en vertu de la Loi sur la Société générale des industries culturelles adoptée en décembre 1987. Le secteur du cinéma est également encadré par la Loi sur le cinéma.

Depuis le 29 août 1990, la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture est sous la responsabilité de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la science.

Enfin, la ministre des Affaires culturelles institue des prix dans le domaine artistique et littéraire en vertu de la Loi sur les concours artistiques littéraires et scientifiques.

Il faut noter également que plus d'une quarantaine de règlements se greffent aux différentes lois mentionnées plus haut.

Cette rapide revue des secteurs d'intervention du Ministère et de ses principales responsabilités illustre la complexité et la variété de ses mandats. La structure budgétaire présentée ci-après traduit cette diversité des champs d'intervention.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

3. Budgets et effectifs

Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	41 634,0	40 400,4	1 233,6	3,1%
Fonctionnement - Autres dépenses	27 790,4	27 410,3	380,1	1,4%
Capital - Autres dépenses	867,3	1 310,1	(442,8)	-33,8%
Transfert	254 169,7	219 635,7	34 534,0	15,7%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	3,0	3,0	0,0	0,0%
<b>T O T A L</b>	<b>324 464,4</b>	<b>288 759,5</b>	<b>35 704,9</b>	<b>12,4%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	832	803	29	3,6%
Effectifs totaux autorisés	915	917	(2)	-0,2%

Explication des variations  
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL

- Indexation recue	1 558,8
- Ajustement pour la contribution de l'employeur à la CSST	50,5
- Mesure de réduction des dépenses	(1 153,2)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	96,7
- Ajout de crédits pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	184,0
- Ajout de crédits pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	170,0
- Ajout de crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	483,3
- Ajout d'un ETC régulier pour l'entretien des systèmes informatiques de la Régie du cinéma, autofinancé par un réaménagement provenant de la supercatégorie Fonctionnement - Autres dépenses	36,0
- Transfert de postes et crédits :	101,4
. C.T. 179384 : 27,2	
. C.T. 179090 : 64,6	
. C.T. 177192 : 59,7	
. C.T. 177774 : (50,1)	
- Réaménagement interne	(293,9)
	<u>1 233,6</u>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

## SOMMAIRE MINISTÉRIEL

## 3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)	
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation recue	384,8
- Mesure de réduction des dépenses	(361,5)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(295,0)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	25,0
- Ajout de crédits pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	60,8
- Ajout de crédits pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	80,0
- Ajout de crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	141,5
- Crédits non récurrents pour le développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies d'information	(156,8)
- Ajustement des loyers de la S.I.Q.	253,8
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents concernant le Council Museum	(10,0)
- Réaménagement au profit de la supercatégorie Fonctionnement - Personnel pour l'autofinancement d'un ETC régulier pour l'entretien des systèmes informatiques	(36,0)
- Ajustement suite au réaménagement pour l'entretien des systèmes informatiques	(0,4)
- Réaménagement interne	293,9
	-----
	380,1
	=====
<b>CAPITAL</b>	
- Indexation recue	15,9
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(13,1)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	3,0
- Ajout de crédits pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	2,5

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE MINISTÉRIEL

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

CAPITAL (SUITE)

- Crédits 1991-1992 non récurrents pour le développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies d'information	(391,1)	
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents pour le développement informatique au Centre de conservation du Québec	(60,0)	-----
		(442,8)
		=====

TRANSFERT

- Indexation recue	6 792,4	
- Mesure de réduction des dépenses	(7 134,1)	
- Ajustements :		
. Contributions patronales	255,1	
. A la SOGIC pour les pertes éventuelles des crédits d'impôt cinéma	600,0	
. Étalement des ententes avec les Villes de Québec et de Montréal	(1 000,0)	
. Orchestre symphonique de Montréal	1 250,0	
. Grands ballets canadiens	420,0	
. Masse salariale 257,0 \$ et Loyers de la S.I.Q. (B.N.Q.) 230,5 \$	487,5	
. Retrait pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée du Québec et du Musée de la civilisation	(117,6)	
. Amortissement des expositions permanentes du Musée des beaux arts de Montréal et du Musée d'art contemporain	563,6	
. Subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée des beaux arts de Montréal et du Musée d'art contemporain	3 817,7	
. Retrait pour les revenus de stationnement de Place des arts	(737,2)	
. Transfert de l'amphithéâtre Lanaudière à la société de la Place des arts de Montréal	277,7	
. Compensation pour les locaux de la SOGIC mis à la disposition du MAC pour la réalisation d'activités culturelles	1 200,0	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

## SOMMAIRE MINISTÉRIEL

## 3. Budgets et effectifs

## Explication des variations (suite)

## TRANSFERT (SUITE)

## - Ajustements techniques :

. Service de dette - Équipements culturels	5 096,5	
. Service de dette - Place des arts de Montréal (crédits permanents)	16 184,6	
. Service de dette - Musée des beaux arts de Montréal	4 873,1	
. Service de dette - Autres sociétés d'État	1 704,7	
	-----	34 534,0
		=====

## EFFECTIFS

- Mesure de compression d'effectifs	(12,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	35,0	
- Ajout de 2 effectifs réguliers pour le Groupe d'action en gestion financière	2,0	
- Ajout de 4 effectifs réguliers (C.T. 179384, C.T. 179090 et C.T. 179504)	4,0	
- Transfert de 1 poste régulier (C.T. 177192)	1,0	
- Transfert de 1 poste régulier (C.T. 177774)	(1,0)	
	-----	29,0
		=====
- Mesures de compression d'effectifs occasionnels	(5,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(35,0)	
- Ajout de 5 effectifs occasionnels (C.T. 179504) et de 4 effectifs occasionnels au CCQ pour travaux de restaura- tion	9,0	
	-----	(2,0)
		=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT :

1. Description de la mission (mandat)

Le programme 01 comprend quatre éléments:

- . Élément 01: Direction et planification
- . Élément 02: Administration interne
- . Élément 03: Administration du secteur des milieux culturels
- . Élément 04: Administration du secteur des programmes

Ce programme vise à orienter les interventions et les politiques du Ministère en fonction des besoins des clientèles et de la population, à effectuer des recherches et à produire des statistiques, à coordonner la conduite des relations intergouvernementales dans le domaine culturel, à assurer la coordination des actions du Ministère avec les autres ministères et organismes québécois. Il vise aussi à fournir le support et l'expertise aux gestionnaires dans le domaine des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, à assurer les communications avec les clientèles externes et internes et à effectuer la vérification interne. Enfin, les ressources affectées à ce programme permettent d'assurer la gestion des programmes de subvention et de fournir l'expertise technique auprès des diverses clientèles culturelles du Ministère.

8

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	19 957,7	19 557,4	400,3	2,0%
Fonctionnement - Autres dépenses	23 596,6	23 407,4	189,2	0,8%
Capital - Autres dépenses	627,2	1 008,1	(380,9)	-37,8%
Transfert	1 673,2	1 440,3	232,9	16,2%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	3,0	3,0	0,0	0,0%
<b>T O T A L</b>	<b>45 857,7</b>	<b>45 416,2</b>	<b>441,5</b>	<b>1,0%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	416	396	20	5,1%
Effectifs totaux autorisés	430	425	5	1,2%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	885,4
- Mesure de réduction des dépenses	(569,0)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	96,7
- Ajustement par le S.C.T. pour la contribution de l'employeur à la C.S.S.T.	50,5
- Transfert de postes et crédits provenant du M.L.C.P. et d'une commission scolaire	91,8
- Réaménagement interne	(155,1)
	400,3
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	238,9
- Mesure de réduction des dépenses	(288,9)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(245,0)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	25,0
- Crédits 1991-1992 non récurrents pour développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies d'information	(156,8)
- Ajustement des loyers de la S.I.Q.	194,4

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

3. Budgets et effectifs		
Explication des variations (suite)		
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES (SUITE)		
- Réaménagement de l'ajustement pour les loyers de la S.I.Q. de la Régie du cinéma	59,4	
- Réaménagement interne	362,2	
		189,2
CAPITAL		
- Indexation reçue	10,3	
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(10,6)	
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	3,0	
- Crédits 1991-1992 non récurrents pour développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies d'information	(391,1)	
- Réaménagement interne	7,5	
		(380,9)
TRANSFERT		
- Indexation reçue	42,9	
- Mesure de réduction des dépenses	(42,9)	
- Réaménagement interne provenant des crédits dérogés au programme 02, élément 02	232,9	
		232,9
EFFECTIFS		
- Mesure de compression d'effectifs	(7,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers (C.T. 176648)	22,0	
- Réaménagement interne	1,0	
- Ajout de 2 effectifs réguliers pour le Groupe d'action en gestion financière	2,0	
- Ajout de deux effectifs réguliers (C.T. 179384 et C.T. 179090)	2,0	20,0
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(22,0)	
- Réaménagement interne	7,0	5,0

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - DIRECTION ET PLANIFICATION

### 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

#### COMMUNICATIONS

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications a fait connaître les lois, règlements, politiques, programmes et services du Ministère, et soutenu par les actions appropriées l'ensemble des activités du Ministère et des institutions qui en dépendent auprès des clientèles concernées.

À cette fin, le Service d'accueil et de renseignements généraux, qui met l'accent sur la qualité de service au public, a notamment répondu à plus de 39 300 demandes par téléphone (73 %), au comptoir d'accueil (25,5 %) ou par écrit (1,5 %). Ces demandes ont été reçues et traitées par les bureaux de la Direction à Québec et à Montréal. De plus, le Service d'information et de rétro-information a maintenu la production et la diffusion des revues de presse quotidienne et hebdomadaire, ainsi que de certains dossiers de presse thématiques, en tentant d'améliorer encore ces outils en y incluant davantage d'articles provenant de la presse régionale et locale qui lui sont acheminés par les Directions régionales.

Plusieurs activités de relations publiques et la réalisation d'événements spéciaux ont aussi été réalisés, entre autres la 15<sup>e</sup> édition des Prix du Québec, la sixième tournée de l'Orchestre des Conservatoires de musique du Québec, la promotion des activités pédagogiques des élèves des Conservatoires de musique et d'art dramatique, la participation du ministère des Affaires culturelles à différents festivals.

Les opérations de publicité obligatoire et par mandat ont continué de faire l'objet d'une rationalisation soutenue, en regard de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle.

En matière d'édition, la Direction a piloté 180 dossiers de production de divers types de publications, telles des répertoires, guides, programmes d'aide, dépliants, brochures et autres. Parmi ces réalisations quelques titres majeurs : *Une décennie, l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*, faisant état des dix ans d'application de cette politique gouvernementale; *Critères d'insertion et de restauration*, lancé, à l'été dernier, dans le cadre du Colloque international des villes du patrimoine mondial; *Les Actes du colloque Recherche : Arts et Culture*; le *Portefeuille archivistique*, matériel pédagogique destiné aux élèves du primaire; neuf titres de la série *Dossier-Collection patrimoine*; le volume *Archives d'origine privée - région de Québec*, qui est le premier d'une série qui sera articulée en fonction des centres d'archives régionaux du Québec.

Au chapitre de l'amélioration des communications internes, le journal du Ministère *Intermac* a révisé ses contenus et sa présentation, en tenant compte de l'évaluation de la qualité qui en a été faite, l'année précédente, au moyen d'un sondage auprès du personnel. De plus, un nouveau bulletin interne *Intermac Express* a été mis sur pied en juin 1991. Ce bulletin hebdomadaire a pour objectifs de renseigner rapidement et adéquatement le personnel du Ministère sur les activités et événements touchant les divers domaines qui sont de la compétence du Ministère ou des organismes relevant de la ministre.

- 2 -

En outre, l'année a été marquée par des activités et des événements importants qui ont sollicité le concours de la Direction des communications. Ainsi, la réorganisation administrative du Ministère, le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa création, la diffusion du rapport du groupe conseil sur la politique culturelle en juin et la tenue d'une commission parlementaire à l'automne ont nécessité diverses interventions en communication.

Afin de faire connaître les modifications de structure et de fonctionnement du Ministère, des imprimés ont été réalisés à l'intention des clientèles internes et externes. L'anniversaire du MAC a surtout été souligné à l'interne par l'organisation de différentes activités. En ce qui concerne le projet de politique culturelle, un support logistique constant a été fourni dès la diffusion du rapport Arpin. Lors des préparatifs de la commission, la Direction a aussi été associée à l'organisation technique de la vaste consultation qui a eu lieu au sein même du Ministère. De plus, pendant toute la durée de la commission parlementaire, les efforts ont porté sur la diffusion constante d'informations visant à sensibiliser le personnel sur l'importance des enjeux.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

**Relations internationales**

Le Ministère a collaboré activement à la participation de compagnies ou d'artistes québécois à de nombreuses manifestations culturelles internationales (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement à travers le monde. Parmi les artistes ou ensembles qui ont connu le succès à l'étranger, mentionnons l'OSM, le Cirque du Soleil, qui a signé un contrat pour une tournée au Japon, des compagnies de théâtre, dont Repères et Dynamo Théâtre qui ont tourné en Europe et aux États-Unis, ainsi que des compagnies de danse, comme O Vertigo, La La La Human Steps, les Ballets Jazz de Montréal et les Grands Ballets Canadiens. Parmi les événements importants de l'année, signalons la participation de plusieurs artistes québécois au festival Great Canada '91 à Tokyo, ainsi que la première édition du festival Open Borders/Sans frontières aux États-Unis. Notons également la participation de la Marmaille, du Carrousel et du Théâtre de l'Arrière Scène au Rassemblement international du théâtre enfance-jeunesse à Lyon, en 1991.

Par ailleurs, les professionnels de l'édition québécoise ont reçu le support du Ministère pour participer aux Salons du livre de Paris, Bruxelles, Bologne, Genève et Dakar, ainsi qu'au congrès de l'American Booksellers' Association. Des jumelages sont en cours entre salons régionaux du livre du Québec et de la France.

De nombreux événements culturels internationaux (festivals, congrès, colloques, etc.) se tenant au Québec ont aussi reçu le soutien du Ministère. Parmi ceux-ci, mentionnons le premier colloque international des villes du patrimoine mondial.

Le Ministère a aussi été très actif dans la cogestion avec le ministère des Affaires internationales des projets de coopération culturelle, dans le cadre des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre et la République de Russie, ainsi que dans le cadre des programmes de coopération culturelle avec l'Afrique. Plus d'une centaine de projets ont ainsi pu être réalisés dans de multiples secteurs culturels.

De plus, des perspectives concrètes d'échanges s'ouvrent maintenant avec la Grande-Bretagne et l'Italie.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles a été très actif dans le réseau "culture" de la francophonie. L'événement principal aura été le Sommet de Chaillot qui a entériné le plan d'action adopté par la Conférence des ministres de la Culture de la francophonie, tenue à Liège, en novembre 1990. Le Ministère a collaboré activement à la mise en place des nouvelles orientations de l'ACCT en matière culturelle.

Le ministère des Affaires culturelles a accueilli plusieurs invités étrangers de haut niveau représentant des gouvernements ou des organisations internationales comme l'UNESCO et l'ACCT.

Enfin, le Ministère a été consulté et associé à la préparation de la politique d'affaires internationales du gouvernement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

**Relations fédérales-provinciales**

Dans le respect de la politique du gouvernement du Québec en matière de relations intergouvernementales, le ministère des Affaires culturelles n'a pas désigné de représentants aux rencontres fédérales-provinciales qui se sont déroulées en 1991-1992. Le Ministère maintient toutefois des liens avec le ministère fédéral des Communications par le biais de rencontres bilatérales.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels qui a pris fin le 31 mars 1991, le comité de gestion a assuré après cette date le suivi des projets non complètement terminés comme ceux concernant le Musée McCord, le Théâtre du Rideau Vert et le Centre d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière).

L'évaluation de l'Entente a également été amorcée. Le rapport final doit être déposé au cours de l'été prochain.

**Relations interprovinciales**

En collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Au-delà de 90 projets ont pu être ainsi réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

14

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

DIRECTION DES POLITIQUES ET DE L'ÉVALUATION

En matière d'évaluation

La direction a complété l'étude d'évaluation de l'aide aux artistes professionnels. Cette évaluation a porté sur l'historique de l'aide individuelle aux artistes, sur les comparaisons avec des programmes similaires d'autres provinces ou pays, sur le fonctionnement du programme actuel, sur les impacts de l'aide et sur la perception du programme et de son fonctionnement par les artistes.

Une proposition de cadre d'évaluation a aussi été élaborée permettant de mieux cerner le déroulement de la fonction évaluation au ministère des Affaires culturelles.

Deux autres études d'évaluation ont aussi été commencées. Elles portent sur l'évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels et sur l'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises du domaine du livre.

En matière de politiques

Les travaux entourant l'élaboration de la politique sur les institutions muséologiques se sont poursuivis en collaboration avec la Société des musées québécois.

Dans le domaine du cinéma, la direction a travaillé en collaboration avec la SOGIC, le ministère des Communications et le ministère des Finances à la mise en oeuvre des mesures fiscales de soutien à la production audiovisuelle annoncées par le ministre des Finances. Elle a aussi supporté les travaux entourant la révision de la Loi sur le cinéma, adoptée en juin 1991.

Plusieurs travaux ont aussi été menés dans le contexte de l'élaboration de la politique culturelle:

- support et secrétariat au groupe-conseil, sous la présidence de M. Roland Arpin, chargé de formuler une proposition de politique de la culture et des arts;
- analyse des recommandations de l'étude sur le financement des arts et des recommandations du Rapport Arpin;
- organisation et réalisation des travaux entourant la consultation sur la proposition de politique de la culture et des arts du Groupe Arpin (Commission parlementaire, etc.);
- synthèse des travaux de consultation et début de la rédaction de la politique culturelle.

Divers

La Direction a aussi produit des textes de discours, des mémoires, supporté d'autres directions par son expertise (étude sur les métiers d'art, les bibliothèques publiques, la taxe sur le livre, le programme fédéral de prêt aux industries culturelles, document d'orientation sur le grand Montréal, Loi fédérale sur le statut de l'artiste) et participé à plusieurs comités ministériels et dossiers ou comités interministériels. Divers avis et analyses ont ainsi été produits à cet effet.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

RECHERCHE ET STATISTIQUE

La Direction de la recherche et de la statistique a contribué par ses recherches et ses statistiques aux travaux du groupe-conseil sur la politique culturelle et pour la préparation de la politique culturelle.

Un soutien en recherches et en statistiques a été apporté au Ministère pour la poursuite de sa mission en matière d'arts d'interprétation, de bibliothèques publiques, d'arts visuels, d'archives et en vue d'améliorer la compréhension des facteurs explicatifs de la participation du public aux activités artistiques et culturelles.

La tenue du colloque Recherche Arts et Culture, organisé par la DRS, dans le cadre du congrès de l'ACFAS a permis de regrouper les chercheuses et chercheurs de différents milieux pour favoriser et enrichir les débats et échanges, et susciter le développement de la recherche dans ce domaine. À cette occasion, un chercheur de la Direction a prononcé deux conférences, dont une sur l'analyse des pratiques culturelles dans le temps et l'espace et la seconde sur l'évaluation des politiques culturelles. Les actes du colloque ont été publiés et diffusés.

La Direction a participé également à la Conférence internationale sur la gestion des arts par la présence d'un de ses chercheurs qui a donné une conférence sur l'évolution du financement privé des arts au Québec.

La DRS représente le Ministère au sein de différents comités, formés par le ministère des Affaires internationales, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (GATT) et des négociations trilatérales pour l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans le cadre des travaux de ces comités, elle voit à préciser et faire valoir une position québécoise qui s'accorde avec les orientations et les objectifs de la politique culturelle.

La DRS a fourni une expertise et un suivi de l'enquête sur le profil des Canadiens consommateurs d'art. Cette enquête a été financée par le gouvernement fédéral, les provinces et trois villes dont Montréal.

PUBLICATIONS

MASSE, Ginette

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement,  
(Chiffres à l'appui, vol. VI, no 3), Septembre 1991, 12 p.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

- 2 -

GAGNON, Gilbert

Les bibliothèques publiques du Québec et leur clientèle. (Chiffres à l'appui, vol. VI, no 4), Décembre 1991, 12 p.

HARDY, Gaétan

La circulation du spectacle vivant au Québec. (Rapport d'étude), Décembre 1991, 220 p.

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE

Actes du colloque: Recherche Arts et Culture. 1991, 188 p.

MARCHAND, Paul en collaboration avec les Archives nationales du Québec

Enquête sur l'application des calendriers de conservation des documents auprès des villes du Québec. Février 1992, 41 p.

HARDY, Gaétan

Le public du théâtre: caractéristiques socioéconomiques et habitudes culturelles. (Rapport d'étude), Mars 1992, 40 p.

MORIN; Françoise

Les loisirs culturels des femmes: une analyse de l'enquête de 1989. (Chiffres à l'appui, vol. VII, no 1), Mars 1992, 12 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - DIRECTION ET PLANIFICATION

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	4 853,6	4 787,6	66,0	1,4%
Fonctionnement - Autres dépenses	1 827,0	1 567,9	259,1	16,5%
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	1 673,2	1 440,3	232,9	16,2%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>8 353,8</b>	<b>7 795,8</b>	<b>558,0</b>	<b>7,2%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	86,0	84	2,0	2,4%
Effectifs totaux autorisés	89,0	91	-2,0	-2,2%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	147,3
- Mesures de réduction des dépenses	(105,1)
- Réaménagement interne	23,8
	-----
	66,0
	=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	56,1
- Mesures de réduction des dépenses	(56,2)
- Réduction, par le S.C.T., pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(16,4)
- Réaménagement interne	275,6
	-----
	259,1
	=====
<b>TRANSFERT</b>	
- Indexation reçue	42,9
- Mesures de réduction des dépenses	(42,9)
- Réaménagement interne provenant des crédits dérogés au programme 02, élément 02	232,9
	-----
	232,9
	=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - DIRECTION ET PLANIFICATION

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

EFFECTIFS

- Mesure de compression d'effectifs	(1,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers (C.T. 176648)	4,0	
- Réaménagement interne	(1,0)	2,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers (C.T. 176648)	(4,0)	(2,0)
		=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - POLITIQUE, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 01 - DIRECTION ET PLANIFICATION

4. Prospective 1992-1993

**COMMUNICATIONS**

Si l'année 1991-1992 a été déterminante en matière d'activités de communication, tant à l'intention des clientèles internes qu'externes, particulièrement en raison du contexte découlant de la réorganisation administrative et du débat entourant les discussions sur le projet de politique culturelle, l'année 1992-1993 pourrait être qualifiée de cruciale.

Le dépôt de la politique culturelle et des plans d'action qui en découlent nécessitera la diffusion soutenue d'information à l'intention du personnel du MAC, de ses clientèles et du grand public.

Outre la réalisation d'événements majeurs récurrents tels les Prix du Québec ou la tournée des Concerts Bell, la tenue à l'automne du congrès international ICOM 92 fera l'objet d'activités importantes, notamment au chapitre de la présence du MAC à cet événement par un stand institutionnel.

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLEMENT : 01 - Direction et planification

#### 4. Prospective 1992-1993

##### RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Les principales préoccupations pour 1992-1993 porteront notamment sur les dossiers suivants :

- poursuivre la cogestion, avec le MAI et le SAIC, du volet culturel des ententes de coopération avec les gouvernements concernés au Canada et à l'étranger. Dans ce cadre, contribuer au développement et au rayonnement international des milieux culturels québécois;
- chercher à accroître le soutien aux organismes culturels et aux artistes québécois de la part du réseau des délégations et bureaux du Québec à l'étranger, principalement en Europe et aux États-Unis;
- accueillir au Québec, dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, la Conférence du Conseil international des musées et le Congrès international des archives;
- assurer la sélection des participants québécois au volet culturel des Jeux de la francophonie qui se tiendront à l'été 1993, en France;
- réaliser, de concert avec le MAI et d'autres partenaires, des études afin, notamment, d'identifier des réseaux de diffusion et de commercialisation, principalement en Europe et aux États-Unis, en mesure d'accueillir des spectacles ou produits culturels québécois;
- préparer, de concert avec le MAI et d'autres partenaires, des activités de formation à l'intention des intervenants québécois sur la scène internationale;
- poursuivre la concertation fédérale-provinciale afin d'assurer la prise en compte des priorités et intérêts du Québec en matière culturelle.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

## 4. Prospective 1992-1993

RECHERCHE ET STATISTIQUE

La Direction de la recherche et de la statistique a élaboré sa programmation triennale 1992-1995 en fonction des axes de recherche suivants:

- l'accès à la culture
- les professions artistiques
- l'économie de la culture
- la contribution des régions et des villes au développement culturel
- les nouvelles technologies
- les tendances d'avenir

Cette année, l'accent sera mis sur l'accessibilité à la culture. Il s'agira d'approfondir la compréhension des causes expliquant la plus ou moins grande participation de divers groupes sociaux aux arts et à la culture. De plus, le marché de l'art est au coeur de nos préoccupations avec la constitution d'un comité et l'élaboration d'un devis d'étude ainsi que le suivi d'une étude sur le sujet. La dimension territoriale sera abordée sous l'angle de la répartition des équipements culturels sur le territoire québécois. La DRS entend poursuivre le travail entrepris dans le dossier des nouvelles technologies et de leurs impacts prévisibles dans le domaine des arts et de la culture. La Direction va concentrer ses efforts sur deux volets particuliers: 1) l'incidence des nouvelles technologies sur la pratique professionnelle artistique; 2) les tendances de la consommation culturelle à la lumière de la pénétration croissante de ces technologies.

En matière de statistique, la DRS consolidera le système d'information statistique sur le financement de la culture, l'appareil culturel - comprenant les artistes, les organismes et les équipements culturels - et sur le public des arts. La DRS accordera également une attention spéciale aux industries culturelles de façon à soutenir les travaux relatifs à la grappe des industries culturelles.

La deuxième édition du colloque Recherche Arts et Culture, dans le cadre du congrès de l'ACFAS, est organisée cette année en collaboration avec l'Institut québécois de recherche sur la culture. À cette occasion, la table ronde de lancement du colloque portera sur l'intervention culturelle des villes.

En cours d'année, les premières données sur les prévisions de dépenses des villes en matière de culture et d'art nous parviendront. Ces données seront validées, analysées et diffusées.

Enfin, la DRS a été invitée par l'UNESCO à fournir son expertise en 1992 en vue de la préparation d'une enquête européenne sur la participation du public aux activités artistiques et culturelles.

21

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Planification, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 01 - Direction et planification

4. Prospective 1992-1993

DIRECTION DES POLITIQUES ET DE L'ÉVALUATION

En matière d'évaluation

Nous compléterons les études d'évaluation sur l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels et sur l'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises du domaine du livre. Cette dernière évaluation permettra de faire le bilan des résultats de la loi en vigueur depuis 1981 eu égard aux objectifs poursuivis, de connaître ses effets réels et d'examiner si elle constitue un frein ou un atout pour le développement de ce secteur. Cette évaluation comprendra notamment une étude économique sur les transformations des entreprises du domaine du livre et sur l'interaction des différents secteurs entre eux (édition, distribution et librairies).

En matière de politiques

L'essentiel des travaux portera sur la rédaction de la politique culturelle et sur l'élaboration d'un plan d'action permettant de la concrétiser. D'autres travaux porteront aussi sur la mise en oeuvre de cette politique.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 - Administration interne

**Rétrospective des principales activités réalisées en 1991-1992****RESSOURCES HUMAINES**

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, les principales activités réalisées au MAC en rapport avec la gestion des ressources humaines furent:

- Mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation de tout le personnel sur les normes d'éthique dans la fonction publique et réalisation d'analyse diagnostique sur les pratiques professionnelles en relation avec les règles d'éthique.
- Réalisation d'activités d'information à l'intention du personnel du MAC sur les divers aspects de la gestion des ressources humaines, dont les besoins d'information ont été manifestés lors d'un sondage interne.
- Réalisation d'activités de développement des ressources humaines en rapport avec l'implantation de changements technologiques.
- Réalisation d'activités d'organisation administrative en rapport avec la révision des plans d'organisation administrative supérieur et inférieur, de même qu'en rapport avec la réaffectation des effectifs qui en découlent.
- Mise en oeuvre d'une politique ministérielle relative à la santé et à la sécurité au travail.
- Implantation de systèmes bureautiques en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations administratives de la D.R.H., les services offerts et la disponibilité d'une information de gestion fiable et à jour.
- Réalisation d'activités relatives à l'évaluation des emplois de niveau plus élevé de la catégorie professionnelle.
- Mise en oeuvre d'un programme d'évaluation des compétences en gestion du personnel d'encadrement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 Administration interne

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

RESSOURCES MATÉRIELLES

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, les principales réalisations ont été les suivantes:

- Relocalisation du Centre d'archives de la Côte-Nord.
- Fin des travaux d'aménagement et d'insonorisation du Conservatoire de musique de Hull.
- Réalisation des travaux complémentaires au Centre de conservation de Québec et aux Archives nationales du Québec à Montréal.
- Réalisation des travaux d'agrandissement de la Régie du cinéma à Montréal, phase I.
- Achèvement des études préalables à la décision gouvernementale de la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal.
- Réaménagement des services à la clientèle au Centre d'archives de Québec.
- Agrandissement du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.
- Réaménagement de la Direction générale des arts et lettres et des industries culturelles au 225, Grande Allée Est.
- Élaboration et distribution d'un Guide des services auxiliaires à l'intention des gestionnaires.
- Élaboration d'un Programme de formation continue en approvisionnement à l'intention des gestionnaires.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 - Administration interne

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

RESSOURCES FINANCIERES  
-----

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, les principales réalisations non récurrentes ont été les suivantes:

- finalisation de la décentralisation de la saisie des données au SYGBEC;
- poursuite du développement d'un système informatisé d'exploitation des données au SYGBEC en vue de la production de rapports d'information de gestion aux autorités ministérielles;
- poursuite de l'élaboration d'un plan ministériel de classification des documents;
- mise en place d'une banque de données servant à la gestion du service de dette du programme d'équipements culturels;
- analyse et essai d'un logiciel de gestion documentaire en vue d'un choix ministériel;
- développement d'une application bureautique pour le suivi des C.T.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES****PROGRAMME :** 01 - Politique, gestion interne et soutien**ÉLÉMENT :** 02 - Administration interne**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992**RESSOURCES INFORMATIQUES

Au cours de l'exercice 1991-1992, les principales réalisations ont été les suivantes :

- développement de systèmes dans le cadre de la réalisation du plan directeur des Archives nationales du Québec;
- réalisation de l'analyse préliminaire des systèmes des milieux culturels;
- élaboration de deux politiques dont l'une sur le respect des droits d'auteurs en matière de logiciels et l'autre sur l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de la programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information;
- réalisation d'un document exposant l'architecture technologique ministérielle;
- réalisation de l'analyse préliminaire du système d'intégration des arts à l'architecture;
- élaboration d'un plan directeur sectoriel pour les conservatoires;
- réalisation de différents systèmes pour les conservatoires;
- acquisition, implantation et relocalisation de plusieurs équipements et logiciels bureautiques;
- conseil et support bureautique pour au-delà de 2000 demandes de services;
- choix du logiciel et implantation du système «Gestion documentaire» au MAC dans deux sites-pilotes;
- réalisation de plusieurs petits systèmes pour des fins administratives (gestion financière, gestion des effectifs, etc.).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 02 - ADMINISTRATION INTERNE

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	3 689,1	3 361,5	327,6	9,7%
Fonctionnement - Autres dépenses	18 752,4	18 880,3	(127,9)	-0,7%
Capital - Autres dépenses	558,8	948,0	(389,2)	-41,1%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	3,0	3,0	0,0	0,0%
<b>T O T A L</b>	<b>23 003,3</b>	<b>23 192,8</b>	<b>(189,5)</b>	<b>-0,8%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	79	75	4	5,3%
Effectifs totaux autorisés	83	80	3	3,8%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	171,1
- Mesure de réduction des dépenses	(113,1)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	96,7
- Transfert d'un poste et crédit provenant du M.L.C.P. (C.T. 179384 du 92-02-18)	27,2
- Ajustement par le S.C.T. pour la contribution de l'employeur à la C.S.S.T.	50,5
- Réaménagement interne	95,2
	-----
	327,6
	=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	76,3
- Mesure de réduction des dépenses	(126,2)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(197,6)
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	25,0
- Crédits 1991-1992 non récurrents pour développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies de l'information	(156,8)
- Ajustement des loyers de la S.I.Q.	253,8

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 02 - ADMINISTRATION INTERNE

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES (SUITE)

- Réaménagement interne	(2,4)	
	-----	(127,9)
		=====

CAPITAL

- Indexation reçue	8,9	
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(10,0)	
- Ajout de crédits non récurrents pour le Groupe d'action en gestion financière	3,0	
- Crédits 1991-1992 non récurrents pour développement informatique ministériel, conformément à la programmation budgétaire des technologies de l'information	(391,1)	
	-----	(389,2)
		=====

EFFECTIFS

- Mesure de compression d'effectifs	(2,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	4,0	
- Ajout d'un effectif (C.T. 179384)	1,0	
- Ajout de deux effectifs pour le Groupe d'action en gestion financière	2,0	
- Réaménagement interne	(1,0)	4,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(4,0)	
- Réaménagement interne	3,0	3,0
		=====

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 - Administration interne

**Prospective 1992-1993****RESSOURCES HUMAINES**

- Mise en oeuvre d'un programme ministériel de développement du personnel d'encadrement suite aux résultats des diagnostics du profil de compétence en gestion.
  
- Réalisation d'un programme d'évaluation des pratiques de gestion du rendement sur la base des résultats et proposition de mesures susceptibles de supporter l'application de la politique gouvernementale et ministérielle de l'évaluation du rendement.
  
- Réalisation d'activités de support sur le plan de la méthodologie et de la disponibilité de l'instrumentation nécessaire à la sensibilisation sur le programme gouvernemental et ministériel relatif à la qualité des services aux citoyens et citoyennes.
  
- Élaboration et mise en oeuvre d'une politique ministérielle relative à la mobilité du personnel.
  
- Amélioration de systèmes d'information de gestion en rapport avec le contrôle et le suivi des effectifs et des emplois.
  
- Évaluation de la mise en oeuvre de la politique relative à la santé et à la sécurité au travail.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 Administration interne

## 4. Prospective 1992-1993

RESSOURCES MATÉRIELLES

Au cours de l'exercice financier 1992-1993, les principaux projets sont les suivants:

- Réaménagement du hall d'entrée du Centre d'archives de Québec.
- Dépôt au C.T. du mémoire pour l'agrandissement du centre de documents semi-actifs des Archives nationales, à Sainte-Foy.
- Réaménagement et expansion des locaux des directions sises au 454, place Jacques-Cartier à Montréal.
- Agrandissement de la Régie du cinéma à Montréal, phase II.
- Dépôt au C.T. du mémoire pour la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal.
- Démarches pour la relocalisation de la Direction de la Côte-Nord dans le cadre du projet du regroupement des bureaux administratifs de la région.
- Dépôt du mémoire pour l'implantation d'un guichet régional pour la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine.
- Réalisation d'un manuel technique sur le Centre de conservation de Québec.
- Élaboration d'un manuel d'aménagement pour les centres d'archives du Québec.
- Élaboration d'un guide de gestion pour les contrats de services à l'intention des gestionnaires.

## MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 - Administration interne

## 4. Prospective 1992-1993

RESSOURCES FINANCIERES  
-----

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, il est prévu de réaliser les principales activités non récurrentes suivantes:

- implantation, à la Direction générale de l'administration, du plan ministériel de classification des documents et du logiciel de gestion documentaire;
- intégration et consolidation du suivi des décrets, des C.T. et des mémoires;
- implantation et exploitation du système d'exploitation des données SYGBEC pour la production des rapports d'information de gestion aux autorités ministérielles.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - Politique, gestion interne et soutien

ÉLÉMENT : 02 - Administration interne

**4. Prospective 1992-1993**

RESSOURCES INFORMATIQUES

Au cours de l'exercice financier 1992-1993, les projets majeurs sont les suivants :

- élaboration du plan directeur ministériel;
- élaboration d'une politique sur la gestion de la rentabilité, ainsi qu'une politique sur la sécurité informatique;
- implantation des systèmes du plan directeur des Archives nationales du Québec et acquisition des équipements et mise en réseaux de ces derniers;
- implantation de l'an 2 du volet bureautique des Milieux culturels;
- prise en main de l'entretien et l'évolution des systèmes des Archives nationales du Québec;
- réalisation d'un système pour la gestion des équipements culturels;
- réalisation d'un système de l'intégration des arts à l'architecture;
- implantation à la grandeur du Ministère du système «Gestion documentaire»;
- réalisation de différents petits systèmes informatiques;
- support et conseil à la bureautique.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 03 - ADMINISTRATION DU SECTEUR DES MILIEUX CULTURELS

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	7 874,9	7 880,3	(5,4)	-0,1%
Fonctionnement - Autres dépenses	1 670,4	1 640,7	29,7	1,8%
Capital - Autres dépenses	49,4	36,0	13,4	37,2%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>9 594,7</b>	<b>9 557,0</b>	<b>37,7</b>	<b>0,4%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	173	164	9	5,5%
Effectifs totaux autorisés	178	176	2	1,1%

  

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	333,0
- Mesures de réduction des dépenses	(233,2)
- Transfert d'un poste et crédits provenant d'une commission scolaire (C.T. 179090 du 92-01-21)	64,6
- Réaménagement interne	(169,8)
	-----
	(5,4)
	=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	59,0
- Mesures de réduction des dépenses	(59,1)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(17,2)
- Réaménagement interne	47,0
	-----
	29,7
	=====
<b>CAPITAL</b>	
- Indexation reçue	0,7
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(0,4)
- Réaménagement interne	13,1
	-----
	13,4
	=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 03 - ADMINISTRATION DU SECTEUR DES MILIEUX CULTURELS

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

EFFECTIFS

- Mesure de compression d'effectifs	(2,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	8,0	
- Ajout d'un effectif (C.T. 179090)	1,0	
- Réaménagement interne	2,0	9,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(8,0)	
- Réaménagement interne	1,0	
		2,0
		=====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 04 - ADMINISTRATION DU SECTEUR DES PROGRAMMES

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	3 540,1	3 528,0	12,1	0,3%
Fonctionnement - Autres dépenses	1 346,8	1 318,5	28,3	2,1%
Capital - Autres dépenses	19,0	24,1	(5,1)	-21,2%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>4 905,9</b>	<b>4 870,6</b>	<b>35,3</b>	<b>0,7%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	78	73	5	6,8%
Effectifs totaux autorisés	80	78	2	2,6%

  

Explication des variations	
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL	
- Indexation reçue	234,0
- Mesures de réduction des dépenses	(117,6)
- Réaménagement interne	(104,3)
	12,1
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES	
- Indexation reçue	47,5
- Mesures de réduction des dépenses	(47,4)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(13,8)
- Réaménagement interne	42,0
	28,3
CAPITAL	
- Indexation reçue	0,7
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(0,2)
- Réaménagement interne	(5,6)
	(5,1)

## MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 01 - PLANIFICATION, GESTION INTERNE ET SOUTIEN

ÉLÉMENT : 04 - ADMINISTRATION DU SECTEUR DES PROGRAMMES

## 3. Budgets et effectifs

## Explication des variations (suite)

## EFFECTIFS

- Mesure de compression d'effectifs	(2,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	6,0	
- Réaménagement interne	1,0	5,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(6,0)	
- Réaménagement interne	3,0	2,0
		=====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT :

## 1. Description de la mission (mandat)

Le programme 02 comprend cinq éléments:

- . Élément 01: Soutien au cinéma
- . Élément 02: Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels
- . Élément 03: Soutien au patrimoine
- . Élément 04: Soutien aux fonctions culturelles
- . Élément 05: Service de la dette

Ce programme vise à favoriser le soutien au cinéma ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Il vise aussi à assurer aux personnes, aux organismes et institutions l'accessibilité aux ressources financières nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles. Il assure enfin un soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels tant en crédits directs qu'en service de la dette conformément au plan triennal d'immobilisation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

3. Budgets et effectifs

Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	133 597,4	125 981,1	7 616,3	6,0%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>133 597,4</b>	<b>125 981,1</b>	<b>7 616,3</b>	<b>6,0%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations

TRANSFERT

- Indexation reçue	3 690,5
- Mesures de réduction des dépenses	(3 607,8)
- Ajustement du S.C.T. pour la SOGIC pour les pertes éventuelles des crédits d'impôt cinéma	600,0
- Étalement des ententes avec les Villes de Québec et Montréal	(1 000,0)
- Ajustements par le S.C.T. pour l'Orchestre symphonique de Montréal (1 250,0) et les Grands Ballets canadiens (420,0)	1 670,0
- Ajustement technique apporté au service de dette des équipements culturels	5 096,5
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions	1 167,1
	-----
	<b>7 616,3</b>
	=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - SOUTIEN AU CINÉMA

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités découlant de la Loi sur le cinéma. Les objectifs poursuivis par cette loi sont de favoriser le développement du cinéma au Québec et en assurer le contrôle et la surveillance. Trois organismes assument différents mandats.

La Société générale des industries culturelles (SOGIC) est une compagnie à fonds social dont les actions sont détenues par le ministre des Finances. Le mandat de la SOGIC comprend quatre volets principaux:

- le financement des entreprises de la culture et des communications;
- le mise en valeur du patrimoine immobilier québécois;
- le soutien des activités des entreprises sur les marchés extérieurs;
- l'aide au cinéma québécois;

Dans le domaine du cinéma et de la télévision, la SOGIC a pour mandat de favoriser l'essor du cinéma québécois. Par le biais d'investissements ou de subventions, elle procure une aide financière aux films émanant du secteur privé et destinés aux salles de cinéma ou de la télévision, qu'il s'agisse de longs, moyens et de courts métrages, de films de fiction ou de documentaires. Les programmes d'aide touchent le développement de projets, la production, la diffusion, la promotion et les projets spéciaux.

L'Institut québécois du cinéma a la responsabilité de conseiller la ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les orientations, le plan triennal de soutien financier et les programmes d'aide financière et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre "contrôle et surveillance du cinéma" de la Loi sur le cinéma ou sur toute autre matière prévue à la loi. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

De plus, la Cinémathèque québécoise est la cinémathèque reconnue par la Loi sur le cinéma. Elle exerce des fonctions en matière de conservation et de diffusion du répertoire cinématographique.

40

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - SOUTIEN AU CINÉMA

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Le projet de loi modifiant la Loi sur le cinéma présenté à l'Assemblée nationale le 21 mars 1991 a été sanctionné le 20 juin 1991. Les principales modifications à la loi visent principalement:

- l'élaboration par la Ministre, en collaboration avec la SOGIC, d'un plan triennal de soutien financier au secteur privé du cinéma;
- un nouveau classement pour les films qui s'applique désormais au commerce au détail de matériel vidéo;
- la réduction de la durée maximale des visas temporaires délivrés par la Régie du cinéma pour les films en version autre que française.

Société générale des industries culturelles

Par ailleurs, les nouvelles mesures fiscales visant à favoriser la production cinématographique et télévisuelle québécoise ont été appliquées au cours de l'année, notamment le programme de financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle et le programme d'aide aux variétés et magazines.

La SOGIC a poursuivi l'application de ses programmes d'aide au secteur du cinéma, de même que son programme d'aide aux jeunes créateurs volet cinéma. En ce qui concerne le volet télévision, la SOGIC a procédé à l'élaboration d'un programme de coscénarisation avec la France.

Institut québécois du cinéma

En plus des activités normales reliées à son rôle conseil auprès de la Ministre et à son rôle de concertation avec la profession, l'Institut a poursuivi et complété dans certains cas les recherches et les réflexions sur les sujets suivants:

- la situation de l'éducation cinématographique (publication prévue en juin 1992);
- la production indépendante: publication du rapport: Le prix de la liberté: la production cinématographique indépendante et publication d'un second rapport en mars 1991 sur la vidéo indépendante;
- le profil des consommateurs de longs métrages (terminé);
- la réception des films québécois sur le marché français (terminé).

L'Institut a également publié un avis sur le français au grand écran et a présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur le cinéma. Il a également déposé un mémoire à la Commission parlementaire sur la politique culturelle.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - SOUTIEN DU CINÉMA (suite)

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Cinémathèque québécoise

Les activités de l'organisme découlent de la mise en oeuvre du plan triennal adopté en 1991. Les nouveaux entrepôts de conservation sont enfin fonctionnels et accueillent même des chercheurs. De nombreuses acquisitions, films, photos, appareils, affiches et documents divers, sont venues enrichir la collection. Parmi les publications, notons la Revue de la Cinémathèque et Règles de catalogage.

Les activités de diffusion ont aussi été nombreuses: 493 projections publiques selon des cycles tels que Hommage à Pierre Perreault, Cinéma suisse d'hier et d'aujourd'hui ainsi que Jacques Doillon; participation à 6 événements dont le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo et le Festival de jazz de Montréal; accueil d'invités de prestige comme Jacques Doillon et Thierry Frémaux; expositions comme Hollis Frampton. Quant à la projection-gala de Métropolis en version restaurée avec l'orchestre I Musici, elle a eu lieu à la salle Wilfrid Laurier.

Le centre de documentation a répondu à plus de 2 000 appels de renseignements et a accueilli plus de 5 300 lecteurs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - SOUTIEN AU CINÉMA

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	15 038,0	14 411,7	626,3	4,3%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>15 038,0</b>	<b>14 411,7</b>	<b>626,3</b>	<b>4,3%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Indexation reçue	518,8
- Mesures de réduction des dépenses	(537,5)
- Ajustement du S.C.T. à la SOGIC pour les pertes éventuelles des crédits d'impôt cinéma	600,0
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins de l'Institut québécois du cinéma, provenant des crédits dégagés au programme 02, élément 02	45,0
	-----
	626,3
	=====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 01 - SOUTIEN AU CINÉMA

### 4. Prospective 1992-1993

#### Société générale des industries culturelles

- La SOGIC mettra en application un premier plan triennal de soutien financier. Elle poursuivra l'application de son programme de financement de crédits d'impôts et d'aide aux variétés et magazines.

#### Institut québécois du cinéma

- L'Institut québécois du cinéma tiendra des audiences publiques sur une matière (indéterminée) du Chapitre III de la loi ou toute autre matière approuvée par la Ministre;
- L'Institut entend procéder à la mise à jour du portrait économique du cinéma et poursuivre différents travaux de recherche (à déterminer);
- L'Institut collaborera à la réalisation de différents événements liés au secteur du cinéma, notamment le Colloque Action vision 92 sur le marketing de la production cinématographique.

#### Cinémathèque québécoise

Parmi les activités prioritaires, il y aura le rattrapage dans l'inventaire et le traitement des collections, la saisie des données relatives aux affiches et photos de même que le déménagement et la nouvelle répartition. Du côté de l'enrichissement des collections, deux secteurs seront privilégiés: le cinéma muet et d'animation. Un programme d'entretien préventif sera mis sur pied pour les appareils anciens. L'élaboration du projet du Musée de l'image en mouvement sera aussi poursuivie.

Du côté des activités de diffusion, mentionnons quelques cycles des projections publiques: Montréal, ville de cinéma, Trésor des collections, Panorama du cinéma japonais; des expositions comme 40 ans de télévision et Montréal, ville de cinéma. Pour les publications, il faut souligner la parution d'un album spécial sur le même thème en plus de l'annuaire du cinéma québécois et de la revue de la Cinémathèque.

La Cinémathèque collaborera également à des activités à l'étranger dont une rétrospective sur Les cinémas du Canada au Centre Georges Pompidou.

44

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

**PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS**

**ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

**1. Description de la mission (mandat)**

**NATURE**

Le programme d'Aide financière aux équipements culturels permet au ministère des Affaires culturelles de contribuer à maintenir et à développer des réseaux de lieux propices à la pratique d'activités culturelles, dotés de moyens matériels spécialisés.

**OBJECTIFS**

Par ce programme, le ministère des Affaires culturelles entend:

- Accroître l'accessibilité de la population du Québec aux produits culturels en priorisant la consolidation des réseaux de niveau national de diffusion des archives privées, des arts de la scène, des arts visuels et métiers d'art, de la muséologie, du patrimoine, des centres d'auteurs et en poursuivant la mise en place des bibliothèques publiques.
- Permettre aux artistes et artisans d'exercer leurs activités dans des conditions professionnelles.
- Reconnaître l'importance de la métropole montréalaise, le rôle structurant des capitales régionales et l'existence de pôles significatifs d'activités culturelles.
- Considérer les milieux dépourvus d'infrastructures culturelles en tenant compte de l'importance des bassins de desserte et du rayonnement des organismes utilisateurs.
- Privilégier les projets résultant d'un large consensus dans le milieu, fortement soutenus par les municipalités et assurés d'une viabilité financière.
- Favoriser les projets qui impliquent une mise en commun de services culturels, l'utilisation continue des équipements et l'insertion harmonieuse dans le cadre urbain des milieux où ils sont implantés.

La Direction de la coordination des milieux culturels est responsable de cet élément de programme, administré par les directions du Ministère en région.

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

L'année 1991-1992 s'inscrit sous le signe de la continuité des investissements réalisés dans le cadre du programme d'Aide financière aux équipements culturels.

Les interventions du Ministère ont été financées par deux enveloppes d'engagements en service de dette, soit 15,4 M\$ pour l'an I du plan triennal et 19,9 M\$ pour la phase II du Plan d'accélération des investissements publics, auxquels s'ajoutent 3 192,0 \$ en crédits réguliers.

La participation financière en crédits réguliers a porté sur 38 projets majeurs dont 19 nouveaux.

Les investissements en service de dette ont permis d'entreprendre la réalisation de 24 projets et une majoration de la participation du Ministère dans 4 autres projets déjà annoncés. Les interventions retenues l'ont été en vertu de leur caractère d'urgence ou de leur impact sur la vie culturelle.

Ainsi, le Ministère a soutenu des projets pour lesquels des travaux étaient requis sur des immeubles abritant déjà des fonctions culturelles ou encore des projets dans des milieux où l'absence d'équipements aurait mis en péril les acquis et le développement culturel d'une collectivité.

La participation importante des municipalités aux projets illustre l'atteinte d'un des objectifs fondamentaux du programme, soit d'inciter les municipalités à devenir un partenaire majeur dans la poursuite du développement culturel.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 02 - SOUTIEN A L'IMPLANTATION ET A L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	2 234,9	3 192,0	(957,1)	-30,0%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>2 234,9</b>	<b>3 192,0</b>	<b>(957,1)</b>	<b>-30,0%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
-Indexation reçue	73,4
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions du programme 01, élément 01 (232,9), du programme 02, élément 01 (I.Q.C. - 45,0), du programme 02, élément 04 (690,6) et du programme 03, élément 01 (62,0)	(1 030,5)
	-----
	(957,1)
	=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 02 : SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET À L'AMÉLIORATION DES  
ÉQUIPEMENTS CULTURELS

**4. Prospective 1992-1993**

En 1992-1993, 2 234,9 \$ sont consacrés à ce programme en crédits réguliers qui seront affectés au parachèvement de projets amorcés les années précédentes et à de nouveaux projets.

Quant aux interventions en service de dette, elles font l'objet d'une autorisation particulière du Conseil du trésor et ne sont pas prévues explicitement au budget du Ministère.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

I. Description de la mission (mandat)

La mission rattachée à cet élément du programme découle directement de l'application de la Loi sur les biens culturels (sanctionnée en 1972 et modifiée successivement en 1978 et 1986), loi qui vise essentiellement la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois par différents moyens dont:

- . l'attribution de statuts juridiques à des ensembles ou à des biens dont la conservation présente un intérêt public;
- . la gestion des ressources et des activités archéologiques;
- . la conclusion d'ententes avec des partenaires gouvernementaux et municipaux.

La mission du Ministère en ce domaine est très large et déborde en fait le strict cadre d'application de la loi susmentionnée. Aussi, le MAC participe également à l'application de certaines autres lois et politiques, notamment:

- . Loi sur la qualité de l'environnement;
- . Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- . Politique de gestion des terres du domaine public;
- . Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, etc.

Le Ministère, en outre et surtout, privilégie de plus en plus l'implication des collectivités locales et régionales et le partenariat sous toutes ses formes avec les instances et les divers intervenants du milieu: municipalités, sociétés d'histoire et de patrimoine, institutions d'enseignement, regroupements d'intérêts privés... Dans cet esprit, le MAC s'efforce de développer et d'offrir une expertise et une assistance aux organismes et aux individus qu'il associe à sa mission (documentation technique et programmes d'aide financière, en particulier).

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

### 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Direction générale de Québec  
Direction du patrimoine

L'année 1991-92 a été marquée par la consolidation des interventions ministérielles en patrimoine dans la région Chaudière-Appalaches, notamment la réalisation des projets issus de la conférence socio-économique régionale. Pour la région de Québec, la continuité des ententes-cadres de mise en valeur des biens culturels avec la Ville de Québec et la Ville de Beauport est à signaler ainsi que les décisions gouvernementales qui permettront la restauration et la mise en valeur de l'îlot de l'Arsenal (Parc de l'Artillerie).

La contribution financière du Ministère dans les deux régions est la suivante : pour la région de Québec, 20 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 4 222 600 \$ incluant l'entente sur la mise en valeur des biens culturels du Vieux-Québec. 14 organismes du patrimoine ont reçu une aide financière totalisant 178 000 \$ et 216 propriétaires d'immeubles anciens ont pu bénéficier de subventions totalisant 1 599 700 \$.

Pour la région Chaudière-Appalaches, 15 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 274 700 \$. 10 organismes du patrimoine se sont répartis des subventions de l'ordre de 55 000 \$ et 18 propriétaires d'immeubles anciens ont pu bénéficier de subventions totalisant 92 300 \$.

Dans l'ensemble, le Ministère a répondu à 1 280 demandes de permis (1 085 en 1990-91) et plus d'une vingtaine de demandes de statut juridique ont été traitées au cours de l'année. Le Ministère a également mis l'accent sur certains dossiers et activités à caractères stratégiques. Ainsi il a assuré la gestion et l'entretien du domaine Cataract, il a participé aux discussions avec les autres ministères, la Ville de Québec, l'Hôtel-Dieu de Québec en vue de la réutilisation et la restauration du parc de l'Artillerie. Le Ministère a également appuyé un projet pilote d'économusée du verre dans l'immeuble l'Archevêque à Place-Royale. Cette formule innovatrice permettra d'implanter à Place-Royale un projet muséal de qualité qui favorisera le développement du partenariat et de l'entrepreneuriat culturel.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités de concertation avec la SOGIC, la ville de Québec et le Musée de la Civilisation en vue d'assurer le recyclage et la restauration des immeubles de Place-Royale.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 03 : PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE EN PATRIMOINE

Direction générale des régions

La Direction générale des régions administre, au bénéfice de 13 régions autres que Québec et Montréal, les trois programmes d'aide en patrimoine, soit : Aide aux municipalités, Aide aux organismes et Aide à la restauration.

Les régions concernées sont : Bas-Saint-Laurent; Gaspésie - îles-de-la-Madeleine; Saguenay - Lac-Saint-Jean; Mauricie - Bois-Francs; Estrie; Outaouais; Abitibi-Témiscamingue; Côte-Nord; Nord-du-Québec; Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

En 1991-1992, les dépenses imputées aux Milieux culturels à la Direction générale des régions, pour les trois programmes administrés, sont de l'ordre de 3 135,2 \$.

Le programme d'Aide aux municipalités a bénéficié à plus de 60 municipalités et à 20 organismes parrainés par des municipalités afin de réaliser des projets de mise en valeur, de gestion, d'animation, d'interprétation et d'aide au fonctionnement de divers sites. Des fouilles archéologiques et des inventaires ont contribué à l'avancement de recherches. De plus, trois nouvelles ententes ont été conclues avec des municipalités en matière de patrimoine.

Le programme d'Aide aux organismes a permis à 71 organismes de réaliser des projets de sensibilisation et de mise en valeur ainsi que des recherches historiques. Ont pu être également financées des études potentielles ou de faisabilité, la préparation d'expositions, la rédaction et la conception de brochures et de manuscrits.

Enfin, le programme d'Aide à la restauration a répondu aux demandes de 71 bénéficiaires ou organismes aux fins d'effectuer des travaux de restauration sur des sites ou des bâtiments classés.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992**

Direction générale de Montréal  
Direction du patrimoine

Au cours de l'année qui s'achève, le Ministère a maintenu ses actions avec les municipalités et poursuivi les projets engagés avec la CUM (île de la Visitation) et LaSalle (moulin Fleming).

Quant à l'entente MAC-Mtl (3,5 M \$), les projets majeurs inscrits à la programmation ont été l'aménagement du Champ-de-Mars et la Pointe-à-Callière. La rue de la Commune inscrite au plan d'accélération (1,6 M \$) a aussi été aménagée dans son premier tronçon, soit Berri à Saint-Laurent.

Différentes études visant à régler des problèmes en sursis dans le Vieux-Montréal ont aussi été commencées, notamment sur la circulation, l'accessibilité et l'affichage.

Quant au patrimoine religieux, deux études sont actuellement réalisées de manière à finaliser le traitement des demandes de classement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Direction des biens culturels

Responsable au sein de la Direction générale du patrimoine de l'essentiel des opérations centrales reliées à cet élément de programme, la Direction des biens culturels a contribué dans son champ propre, au cours de la dernière année, à la réflexion et aux travaux d'étude qui ont été menés par le Ministère en vue de la définition d'un projet de politique culturelle.

La Direction a aussi continué d'assurer ses services habituels d'expertise et de soutien technique auprès des directions régionales et de ses partenaires externes. En matière d'aide financière, de plus, elle a consolidé son appui aux organismes et projets nationaux de patrimoine grâce à des subventions totales de quelque 220 000 \$\* versées à une trentaine de bénéficiaires, ce qui représente en argent un léger accroissement par rapport à l'exercice financier précédent: 8 organismes ont de la sorte été subventionnés au titre de l'aide au fonctionnement, tandis que 30 projets bénéficiaient également d'un soutien financier.

Au regard de la Loi sur les biens culturels, par ailleurs, la Direction a effectué le suivi et la coordination d'une trentaine de dossiers reliés à l'attribution de statuts et qui ont eu pour résultats:

- . le classement d'un nouveau site historique et la révision des limites (agrandissement) d'un site historique déjà classé;
- . le classement de trois autres immeubles à titre de monuments historiques;
- . le classement d'un ensemble constitué de vingt biens meubles (11 peintures, 8 sculptures et 1 pièce d'orfèvrerie) à titre d'oeuvres d'art;
- . la signification de trois avis d'intention de classement;
- . l'examen d'une vingtaine d'autres demandes dont l'évaluation finale pourrait conduire à l'attribution d'un certain nombre de statuts au cours du prochain exercice.

En vertu de la même loi, 168 immeubles touchés à divers titres par un statut de bien culturel (monuments classés ou bâtiments et terrains situés dans un site historique classé) ont profité d'une réduction de leur valeur foncière, cependant qu'une soixantaine de municipalités bénéficiaient en retour d'un remboursement de taxes pour un montant total d'un peu plus de 80 000 \$. Au chapitre de la gestion de la ressource archéologique, en outre, la Direction a délivré au nom du Ministère 94 permis de recherche, comparativement à 85 au cours de l'exercice précédent; elle a également, dans ce même domaine, enregistré de l'information sur quelque 300 nouveaux sites portés à sa connaissance et accueilli d'autre part dans ses réserves, pour fins d'étude et de conservation, un nombre presque équivalent de nouvelles collections provenant de divers endroits du Québec, notamment des terres du domaine public.

\*Ce montant ne tient pas compte toutefois des 40 000 \$ inscrits au budget de la DBC, mais versés à deux périodiques en patrimoine en vertu des normes d'un programme géré par la DGAL.

33

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

En matière d'acquisition de connaissances, la Direction des biens culturels a poursuivi la réalisation des bilans thématiques entrepris l'année précédente avec le concours des directions régionales, de même que des études et inventaires ayant trait aux lieux de culte populaire, aux gares et infrastructures ferroviaires et aux halles et places du marché. Elle a développé parallèlement de nouveaux instruments d'expertise et de gestion, spécialement dans les domaines de l'ethnologie (guides et devis d'enquête), de l'archéologie (méthodologie d'évaluation des potentiels) et du patrimoine bâti (lexique illustré des styles). De même, elle a contribué directement ou indirectement à la publication d'ouvrages de référence ou de vulgarisation (en restauration, conservation préventive, etc.) ainsi qu'à la conception et à la présentation d'expositions destinées à un large public.

Au plan de la concertation et de la collaboration extraministérielle, enfin, la Direction des biens culturels a amorcé des discussions fructueuses avec d'autres intervenants gouvernementaux dont les ministères des Transports, de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources ainsi qu'Hydro-Québec, et ce dans le but de trouver des solutions communes à des dossiers tels que la conservation des ponts couverts, la protection des ressources archéologiques sur les terres du domaine public ou la mise en valeur des ouvrages hydroélectriques à caractère patrimonial. Dans un cadre différent, mais également de partenariat, la Direction a représenté le Ministère au sein de l'organisation du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial, qui s'est tenu à Québec au début de l'été de 1991; elle y a côtoyé, outre les représentants de la Ville, ceux du ministère québécois des Affaires internationales ainsi que du gouvernement fédéral (Affaires extérieures, Environnement), du Bureau de l'Unesco à Québec et d'Icomos-Canada. Le MAC a d'ailleurs assuré une participation financière de quelque 150 000 \$ à la tenue de cet événement majeur en sol québécois.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 03 - SOUTIEN AU PATRIMOINE

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	14 363,4	15 269,5	(906,1)	-5,9%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>14 363,4</b>	<b>15 269,5</b>	<b>(906,1)</b>	<b>-5,9%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Indexation reçue	213,6
- Mesures de réduction des dépenses	(81,7)
- Étalement des ententes avec les Villes de Québec et de Montréal	(1 000,0)
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins du programme d'aide aux archives privées (programme 03, élément 01)	(38,0)
	-----
	(906,1)
	=====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

## 4. Prospective 1992-93

Direction générale de Québec  
Direction du patrimoine

En 1992-93, le Ministère entend poursuivre les mêmes orientations que l'année précédente et mettre l'accent sur le développement des meilleurs outils de gestion en vue de soutenir son action technique et professionnelle ainsi que son aide financière aux clientèles.

Le Ministère prévoit répondre en priorité aux demandes de permis ainsi qu'aux demandes de subvention reçues des propriétaires de biens classés ou de biens situés dans les arrondissements historiques et les aires de protection. Dans la région de Québec, il entend poursuivre la restauration du théâtre Capitole, de la cathédrale anglicane, du palais Montcalm, de l'îlot Hunt, de l'entrepôt Renaud, de l'immeuble Lecompte-Jolicoeur et de la maison Charles-Aubert de la Chenaye. Dans la région de Chaudière-Appalaches, il entend terminer les projets retenus lors du sommet soit, la restauration des églises de l'Islet et de St-Roch-des-Aulnaies ainsi que la salle des Habitants et le moulin de Lotbinière. De nombreux projets de restaurations d'immeubles privés sont en discussions dans les deux régions.

De plus, le Ministère entend soutenir les projets des organismes de la région dans le cadre du programme d'aide financière qui leur est destiné. Le Ministère procédera à une évaluation particulière du projet pilote d'économusée du verre.

En ce qui concerne l'aide aux projets municipaux, en plus de veiller à ce que la dimension patrimoniale soit prise en compte dans les plans d'aménagement, le Ministère entend assurer la réalisation de plusieurs projets de connaissance de patrimoine (fouilles archéologiques, inventaires architecturaux), d'aménagement, de restauration, de diffusion et intervenir en priorité dans les arrondissements et les sites historiques ouverts au public. Dans la région Chaudière-Appalaches, le Ministère a entrepris avec la Ville de Lévis et Parcs Canada, une étude de faisabilité et de mise en valeur de l'ancien chantier A.C. Davie et dans la région de Québec, des projets de connaissance et de diffusion sont en discussion avec la C.U.Q.

En ce qui a trait au secteur de Place-Royale, le Ministère poursuivra ses activités de concertation avec le Musée de la Civilisation, la Ville de Québec et la SOGIC en vue de compléter la restauration, l'animation et l'interprétation du site.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 03 : PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL

4. Prospective 1992-1993

Direction générale des régions

Pour l'ensemble des régions administrées par la Direction générale des régions, le Ministère entend poursuivre les mêmes objectifs fondamentaux de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine, par ses programmes d'aide financière (subventions aux municipalités et organismes, et contributions aux particuliers en matière de restauration). De plus, il continuera d'appliquer la Loi sur les biens culturels en fournissant l'aide technique et les autorisations appropriées.

Le Ministère continuera de conclure avec les municipalités des ententes de développement en matière de patrimoine.

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

4. Prospective 1992-1993

Direction générale de Montréal  
Direction du patrimoine

Une entente avec la CUM est en cours d'élaboration. Elle doit permettre la réalisation d'un inventaire des ressources patrimoniales des parcs régionaux de la CUM ainsi que l'élaboration des plans et devis du projet de mise en valeur des vestiges archéologiques des moulins de l'île de la Visitation.

L'entente avec ville de LaSalle sur le fonctionnement du centre d'art du moulin fleming est toujours en cours. Un concept d'aménagement du parc des rapides est aussi prévu.

L'entente avec la ville de Montréal prévoit prioritairement des interventions dans le secteur du canal de Lachine et du Mont-Royal. Quant aux subventions à la restauration, elles permettront la réalisation de travaux sur les projets majeurs tels la maison Notman, l'église St-Patrick et l'édifice Godin.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 03 Patrimoine historique, archéologique et naturel

4. Prospective 1992-1993

Direction des biens culturels

Dans la foulée des études et des travaux de portée ministérielle auxquels elle a participé au cours de la dernière année, la Direction des biens culturels entend poursuivre sa contribution spécifique à l'élaboration de la politique culturelle et du plan d'action qui en découlera.

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Direction disposera par ailleurs d'un budget en transfert de quelque 265 000 \$ pour soutenir des organismes sans but lucratif dans leurs activités et projets de portée nationale. De même, elle pourra compter sur un budget d'un peu plus de 200 000 \$ pour compenser les municipalités privées d'une partie de la taxe foncière relativement à des immeubles classés situés sur leur territoire.

En matière d'expertise et de connaissances, la Direction se propose d'affecter un montant d'environ 220 000 \$ de son budget de fonctionnement à la poursuite ou à la réalisation d'un certain nombre d'études et d'inventaires, d'instruments de recherche et de diffusion destinés tant aux usagers internes (autres unités) qu'aux milieux culturels proprement dits (municipalités, propriétaires, etc.). Il devrait s'agir notamment de répertoires et de bilans thématiques, de guides méthodologiques ou techniques à l'usage des consultants et des intervenants, de même que de publications et d'expositions visant un plus large public, et ce dans des disciplines ou sur des sujets aussi variés que l'archéologie, l'ethnologie, le patrimoine bâti, religieux, industriel.

Enfin, la Direction des biens culturels entend développer, revoir ou renouveler, selon le cas, certaines ententes administratives avec d'autres ministères ou organismes gouvernementaux dans le but d'assurer un meilleur partage des responsabilités et une plus grande harmonisation des interventions en matière de préservation, de conservation et de mise en valeur des ressources patrimoniales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

**1. Description de la mission (mandat)**

Cet élément regroupe les programmes d'aide financière pour les secteurs des arts, des lettres, des industries culturelles et du développement culturel en général.

Le Ministère, par ces programmes, vise à rejoindre les créateurs et les créatrices, les organismes, les associations et les regroupements, et les municipalités oeuvrant dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

Ces programmes visent à contribuer, sous de multiples aspects, à l'essor des divers milieux culturels, qu'ils soient sectoriels ou territoriaux.

60

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

**PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS**

**ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES**

**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992**

**ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LES MILIEUX CULTURELS**

**1. Gestion des programmes**

Dans le cadre de cet élément du programme 02, les directions des milieux culturels du Ministère ont géré des programmes réguliers de subventions destinés aux organismes en théâtre (8 295,8 \$), en danse (3 116,6 \$), en musique (7 812,6 \$), en arts multidisciplinaire et multimédia (550,0 \$), en diffusion des arts de la scène (3 090,4 \$), en arts visuels (1 500,5 \$), en métiers d'art (62,5 \$), aux artistes professionnels (2 897,9 \$), de même que le programme d'Aide à l'intervention régionale (793,9 \$) et aux conseils régionaux de la culture (1 417,8 \$).

De plus, dans le cadre du programme d'aide complémentaire aux artistes et créateurs de la relève (18 à 35 ans), les directions régionales ont versé des subventions aux organismes de théâtre (219,0 \$), aux organismes de danse (125,0 \$), et aux organismes en arts visuels (214,5 \$).

Outre l'administration de ces programmes, le Ministère a offert aux clientèles des services en matière d'expertise disciplinaire et de gestion des arts.

**2. Soutien au développement**

En matière de développement culturel, le Ministère a poursuivi ses interventions auprès des nombreux partenaires publics et privés en région afin de promouvoir et de consolider ses actions de nature à permettre une plus grande accessibilité aux produits et aux équipements culturels. Il a entretenu des contacts suivis et spécifiques avec des établissements de diffusion culturelle subventionnés, à savoir les salles de diffusion de spectacles, les bibliothèques, les musées, les centres d'exposition et les centres d'artistes. Les interventions ont été multiples et diversifiées : expertise disciplinaire, aide-conseil, soutien à la mise en commun de services, soutien financier à des regroupements disciplinaires régionaux, etc.

Des rapports soutenus ont été entretenus avec les onze conseils régionaux de la culture, la conférence des CRC et l'Institut culturel Avataq.

Le Ministère a été impliqué dans les opérations de concertation régionale que sont les conférences socio-économiques. Au cours de l'année 1991-1992, il a participé aux biennales des régions suivantes : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, de même qu'à la biennale du Bas-Saint-Laurent.

Enfin, le Ministère a amorcé, au cours des derniers mois, une réflexion visant à identifier les conditions propices au développement culturel de la Capitale. Cette réflexion permettra de proposer un plan d'action à nos partenaires (Ville de Québec, CUQ, municipalités, Secrétariat à la Capitale, etc.).

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES****PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS****ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES****2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992****MUSIQUE**

Le budget consacré à la musique en 1991-1992 totalisait 7 812,6 \$.

La priorité a été accordée à la consolidation des organismes performants au plan artistique subventionnés au fonctionnement et au soutien des organismes qui par leurs projets assuraient la création et la diffusion des oeuvres québécoises.

Ainsi, l'Orchestre symphonique de Montréal, compte tenu de sa haute performance artistique, a vu sa subvention de base augmenter de 1 250 000 \$ ce qui permettait au Ministère de hausser le niveau de son appui.

**THÉÂTRE**

Un budget de 7 768 600 \$ a été consacré au fonctionnement de 57 compagnies et un budget de 745 300 \$ a été utilisé pour financer des projets de production de 28 organismes de théâtre. Un montant de 219,0 \$ a été consacré aux activités des artistes de la relève. Le Ministère s'est par ailleurs appliqué à mettre au point un état de la situation de la pratique théâtrale qui intègre les informations pertinentes quant à la nature des missions poursuivies par les différentes compagnies, l'envergure des besoins financiers manifestés et la problématique des lieux théâtraux.

De plus, à la suite de l'annonce de la Ministre, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la «condition» du théâtre dans la région de Québec.

Ce groupe de travail avait pour mandat de proposer un plan d'action pour renforcer Québec comme pôle de production en mettant l'accent sur le financement, les conditions de pratique des comédiens, la concertation en matière de programmation et de diffusion et la dynamique du théâtre pour jeunes publics.

Les travaux et les recommandations de ce groupe de travail seront déposés dans un avenir rapproché.

Les recommandations de l'évaluation nationale des organismes de théâtre ont été analysées et quelques-unes d'entre elles ont été mises en application. Le positionnement des organismes a permis d'identifier les compagnies de théâtre admissibles à un financement pluriannuel.

En 1991-1992, trois organismes ont conclu des ententes pluriannuelles avec le Ministère. Il s'agit de Gens d'en Bas inc. (région 01), du Parminou (région 04) et du Théâtre du Sang Neuf inc. (région 05).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**DANSE**

Vingt compagnies ont été subventionnées au fonctionnement pour un montant total de 2 689 645 \$. Douze compagnies ont reçu des subventions au projet de production qui ont totalisé 219 400 \$, alors que 125 000 \$ a été consacré à des activités des artistes de la relève.

Finalement, les Grands Ballets Canadiens ont reçu un montant additionnel de 420 000 \$ dans le cadre d'un plan de consolidation.

Quatorze compagnies ont bénéficié de 117 200 \$ pour la réalisation de projets de développement de la danse.

**ARTS MULTIDISCIPLINAIRES ET MULTIMÉDIAS**

Quatre organismes ont été subventionnés au fonctionnement pour un montant total de 370,0 \$. Sept organismes ont reçu des subventions au projet de production qui ont totalisé 184,6 \$, alors qu'un organisme a reçu 6 500 \$ pour un projet de développement des arts multidisciplinaires et multimédias.

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le Centre d'arts d'Orford, organisme de formation professionnelle, a reçu 410,0 \$ de subvention pour assurer son fonctionnement.

**DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE**

Un montant de 2 845 600 \$ a été consacré à 116 organismes pour soutenir la programmation de spectacles au Québec. Vingt-sept diffuseurs et sept réseaux de diffuseurs ont reçu 459 355 \$ pour la réalisation de projets de développement de la diffusion des arts de la scène au Québec.

**ARTS VISUELS**

Soixante-cinq centres d'artistes dans les secteurs de la production et de la diffusion ont été subventionnés. Un montant de 1 647 338 \$ a été consacré au fonctionnement des organismes, alors que 718,0 \$ a servi à la réalisation d'activités pour des artistes de la relève et 207,8 \$ au versement de cachets à des créateurs et créatrices dans ce domaine.

Dans le cadre d'un projet-pilote pour la mise en place d'ententes pluriannuelles, une convention triennale a été conclue avec six organismes. Il s'agit de la Galerie Séquence (région 02), de la Galerie Vu (région 03), de l'Atelier Presse-Papier (région 04), du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est (région 05), de Prim Vidéo (région 06) et de la Galerie du Collège Édouard-Montpetit (région 16).

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

**PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS**

**ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES**

**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992**

**MÉTIERS D'ART**

Un budget de 57 400 \$ a été consacré à six projets de développement en métiers d'art afin de soutenir des activités liées à la commercialisation des produits des métiers d'art sur les marchés régionaux.

**MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION**

Le Ministère supporte financièrement un réseau de musées et centres d'exposition répartis sur tout le territoire.

État du réseau

Trente-huit musées et vingt-trois centres d'exposition accrédités se sont partagés une enveloppe budgétaire de 20 556 527 \$ dans le cadre d'une aide au fonctionnement. Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a vu sa subvention de fonctionnement augmenter suite à l'agrandissement réalisé en 1991-1992.

De plus, vingt-huit institutions ont reçu une aide totalisant 53 516 \$ pour le perfectionnement de leurs muséologues et plus de trois cents artistes professionnels ont reçu des cachets pour des expositions dans des institutions muséales dans le cadre de la mesure compensatoire et ce, pour un montant total de 109 607 \$.

Pour sa part, le volet d'aide au développement muséologique du réseau appliqué à la relève a vu son enveloppe budgétaire de 95 000 \$ favoriser la réalisation de 8 projets distincts et significatifs.

La gestion administrative du programme a été assumée en cette année de transition par la Direction de la coordination des milieux culturels.

**ARTISTES PROFESSIONNELS**

Pour le programme d'Aide aux artistes professionnels, seule l'attribution de bourses de type "B" est gérée par les directions des milieux culturels : 512 artistes se sont vus octroyer des bourses totalisant 2 953 700 \$. Un logiciel de gestion de l'Aide aux artistes a été implanté pour la gestion administrative de ce programme au sein des directions des milieux culturels et de la Direction de l'aide aux artistes, des arts visuels et des métiers d'art qui gère les bourses de type "A".

Dans le cadre du volet Ressourcement, la Direction générale de Montréal a géré l'accès au Studio Cormier et à l'Atelier-résidence de la Fondation Merian à Bâle. La Direction a assumé également la gestion du programme Bourses Pierre-Boucher qui offre des stages de perfectionnement à l'étranger aux finissants des conservatoires d'art dramatique.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**INTERVENTION RÉGIONALE**

Des subventions totalisant 650 062 \$ ont été allouées à 102 organismes des 16 régions administratives pour permettre la réalisation d'activités de consolidation et de développement des divers secteurs d'intervention culturels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**MUSIQUE**

Des crédits de l'ordre de 509 000 \$ ont été versés pour l'organisation d'événements majeurs en musique. De leur côté, les associations et regroupements nationaux tels que le Centre de musique canadienne (CMC), l'Association des organismes musicaux du Québec (AOMQ) et l'Association des orchestres de jeunes du Québec (AOJQ) ont bénéficié d'une aide globale de 131 000 \$. En patrimoine, deux associations qui travaillent à la conservation de la musique traditionnelle ont reçu une aide totale de 60 000 \$.

**DISQUE ET SPECTACLE**

L'industrie du disque et du spectacle québécois a bénéficié d'une aide totale de 1 405 100 \$ qui a été partagée, pour le disque et le spectacle, à raison de 415 700 \$ pour la production et de 516 400 \$ pour la promotion, de 423 000 \$ pour la production de vidéoclips et de 50 000 \$ pour la formation professionnelle en musique assistée par ordinateur.

De plus des crédits de l'ordre de 1 541 900 \$ ont été versés pour la tenue d'événements majeurs et de mise en marché de calibre national et international. De leur côté, les associations professionnelles ont reçu une aide totalisant 352 330 \$.

**THÉÂTRE**

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, le Ministère a donné suite à l'évaluation nationale en théâtre. Il y a eu mise sur pied d'une table de concertation MAC-CQT afin d'approfondir les recommandations du comité et de voir à leur mise en application. La fin des travaux de ce comité est prévue pour la mi-avril 1992.

- Les interventions de la Direction générale des arts et des lettres se sont traduites par les aides financières suivantes :
  - 435 000 \$ furent consacrés à la tenue de quatre événements majeurs en théâtre;
  - 267 000 \$ furent consacrés à trois associations et regroupements nationaux en théâtre;
  - 371 200 \$ furent octroyés pour favoriser davantage le développement des compagnies de théâtre par la formation dramaturgique;
  - 37 800 \$ furent versés dans le cadre des mesures d'Aide à l'amélioration du statut de l'artiste.

66

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

DANSE

La formation professionnelle a reçu une nouvelle fois une attention particulière. En danse moderne les Ateliers de danse moderne ont bénéficié d'une subvention totale de 210 000 \$ pour son fonctionnement régulier et pour fins d'opérationnalisation de son programme spécialisé en danse moderne. En danse classique, la structure désignée pour développer la formation professionnelle, l'École supérieure de danse a poursuivi ses actions et a procédé à une réorganisation interne afin de mieux répondre aux besoins reliés à son mandat élargi. Des crédits de 1 160 000 \$ ont été versés pour appuyer l'ensemble de ses interventions.

Une somme totale de 114 990 \$ a permis au Regroupement des professionnels de la danse de poursuivre ses actions au niveau de l'amélioration du statut de l'artiste et des conditions socio-économiques des danseurs. Parallèlement à l'action du Regroupement, Diagramme Gestion culturelle recevait 50 000 \$ pour consolider ses assises culturelles et offrir ses services d'aide à la gestion à des compagnies théâtrales et des chorégraphes indépendants.

Le Ministère a soutenu la cinquième édition du Festival international de la nouvelle danse en lui versant une subvention de 100 000 \$. Le succès de fréquentation du Festival révèle que cet événement contribue à l'élargissement du public et au développement de la discipline.

MULTIDISCIPLINAIRE

Collaboration étroite avec l'École nationale de cirque de façon à permettre sa consolidation dans le contexte de développement et de son expansion. Une somme totale de 292 100 \$ a été versée à l'école pour son fonctionnement.

DIFFUSION AU QUÉBEC

Dans le secteur de la diffusion, le travail de la Direction s'est accentué particulièrement dans les dossiers suivants :

- Mise sur pied d'un groupe de travail composé de gens du milieu et de représentants du Ministère, ayant pour mandat principal d'actualiser la problématique de la diffusion en arts de la scène.
- Harmonisation des activités d'un circuit de petites salles de spectacle au Québec avec celles du réseau national RIDEAU.
- Pour appuyer l'action des salles de spectacles réparties sur tout le territoire québécois, le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) a reçu 105 000 \$ pour son fonctionnement ainsi qu'une somme de 95 000 \$ pour l'organisation de l'événement annuel de la Bourse RIDEAU.

Par ailleurs, le programme d'Aide à la circulation de spectacles au Québec a permis de soutenir la tournée de quelque 71 organismes de production, avec des crédits totalisant 600,1 \$, dont 123,7 \$ réservés à des artistes de la relève.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**DIFFUSION INTERNATIONALE**

Une aide financière totalisant 821 135 \$ a permis la réalisation d'une quarantaine de projets de tournées hors Québec au cours de l'année 1991-1992. Cette aide a été répartie comme suit :

- théâtre : 283 110 \$
- Musique : 159 300 \$
- Danse : 294 100 \$
- Variétés : 84 625 \$

La participation du Québec à la Commission Internationale du Théâtre francophone s'est accrue sensiblement. Le représentant du ministère des Affaires culturelles assume depuis décembre 1991 la responsabilité de Secrétaire général de l'organisme.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, de nombreux acheteurs étrangers ont été invités à participer aux événements majeurs de diffusion ayant lieu au Québec et un séminaire sur le marché américain des arts de la scène a été organisé à l'intention des organismes de production désireux de développer ce marché.

Pour sa part, CINARS, une organisation dont le travail est axé sur la mise en marché de spectacles au niveau international a reçu 100 000 \$ pour l'organisation d'ateliers spécialisés et la mise en place de son événement majeur bisannuel qui aura lieu à la fin de 1992.

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Bibliothèques publiques

Les crédits affectés aux bibliothèques publiques se sont chiffrés à 22 960 175 \$, dont 14 555 337 \$ pour le développement de 149 bibliothèques publiques autonomes, 769 775 \$ pour l'implantation de cinq bibliothèques (dont quatre nouvelles) et 7 241 500 \$ pour les onze bibliothèques centrales de prêt. Un montant de 395 900 \$ a également été affecté au soutien des bibliothèques spécialisées pour aveugles et à d'autres activités concernant les bibliothèques.

Deux études ont été complétées au cours de l'année. Il s'agit d'une étude sur les besoins particuliers des personnes handicapées et d'une concernant l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes.

Un comité pour la révision des normes des bibliothèques publiques a débuté ses travaux.

Un comité interministériel (MEQ-MAC) a élaboré une proposition d'entente et de collaboration concernant les bibliothèques scolaires et les bibliothèques municipales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992****LIVRE ET PÉRIODIQUE**

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a poursuivi ses mandats touchant le livre et le périodique par divers programmes et mesures d'aide visant les trois secteurs de la production, de la promotion et de la diffusion.

**Production**

Des crédits de 2 061 981 \$ sont venus appuyer l'édition de livres (1 113 520 \$), la relève littéraire (195 985 \$) ainsi que la coédition avec divers pays de la francophonie dont certains pays d'Afrique (110 931 \$). De son côté, l'édition de périodiques a pu bénéficier, en 1991-1992, d'un budget total de 641 545 \$.

**Promotion et diffusion**

Des crédits de 1 877 668 \$ sont venus appuyer sous diverses formes, la promotion du livre et certains organismes de promotion et de diffusion du livre.

Le Ministère a consacré un budget de 407 400 \$ à divers projets de promotion du livre visant autant le marché québécois que les marchés étrangers. L'édition spécialisée, qui regroupe la reproduction d'oeuvres d'art et le livre parlé, a pu bénéficier, de son côté, d'un budget de 150 000 \$.

Au Québec, le réseau des salons du livre a bénéficié d'un appui de 546 950 \$. Cette aide visait à la fois la tenue proprement dite de ces salons (457 000 \$) et la participation des éditeurs à ces événements (89 950 \$). Pour une deuxième année, les éditeurs pouvaient bénéficier d'une prime à la participation, si leur présence était assurée dans les neuf (9) salons du livre subventionnés par le Ministère.

Les associations professionnelles, organismes et regroupements nationaux (livre et périodique) ainsi que les entreprises spécialisées dans la distribution et l'exportation ont bénéficié d'une aide globale de 521 650 \$. De ce montant, 205 000 \$ ont permis au Comité d'éditeurs responsable de la participation québécoise aux salons et foires du livre à l'étranger de poursuivre leur action de promotion et de diffusion du livre québécois à l'étranger et une aide de 75 000 \$ est venue appuyer l'Association québécoise des éditeurs d'images pour sa participation à l'événement Artexpo\New-York 1991 et divers projets de promotion.

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

**2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992**

En ce qui concerne la librairie, le Ministère a maintenu son appui dans les trois domaines de la formation, de la gestion et de la diffusion, auxquelles ont été affectés des crédits de 251 668 \$.

C'est ainsi qu'un montant de 90 000 \$ a été consacré au Séminaire de librairie qui poursuivait, pour une vingt-deuxième année consécutive, ses activités de formation professionnelle et de perfectionnement. Pour une cinquième année consécutive, les libraires agréés pouvaient bénéficier d'une aide à l'informatisation à laquelle un montant de 59 668 \$ était affecté. Enfin, l'aide au transport de livres, dont le but est d'assurer au lecteur des régions un prix du livre comparable à celui de Montréal, a bénéficié, en 1991-1992, d'un montant de 102 000 \$.

En ce qui concerne le contexte plus général de la situation du livre au Québec, l'année 1991-1992 a été l'occasion de poursuivre le processus d'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Cette évaluation était demandée à la fois par le milieu du livre et par les responsables du livre au Ministère en raison des réajustements devenus nécessaires après 10 ans d'application de la loi.

**LITTÉRATURE**

Les événements majeurs en littérature et l'Association des écrivaines et des écrivains québécois (incluant la tournée des écrivains en milieu scolaire) ont bénéficié respectivement de 79 200 \$ et de 149 000 \$.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels  
et aux métiers d'art

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**Arts visuels**

Le programme Mise en marché de l'art a permis de venir en aide à 74 projets d'expositions dans 17 galeries d'art du Québec, pour des crédits totalisant 178 156 \$.

Avec le volet Exportation, le Ministère a contribué aux projets de 9 galeries pour une somme totalisant 53 578 \$.

Par son programme de Promotion et diffusion des arts visuels, le Ministère a soutenu financièrement 20 autres projets avec une contribution financière de 153 800 \$.

Grâce à ces subventions, le Ministère a favorisé la diffusion des oeuvres des artistes québécois sur le territoire et sur la scène internationale notamment aux États-Unis, en France, en Suisse, en Belgique, en Autriche, en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Pologne et dans le reste du Canada.

De plus, le Ministère a soutenu 8 événements majeurs au Québec, qui sont d'incidence récurrente, et a également permis une aide ponctuelle au projet Icograda réalisé par la Société des graphistes du Québec. La réalisation de ces événements, dont plusieurs bénéficient d'une visibilité internationale, aura engendré une aide de la part du Ministère de 383 700 \$.

Quant aux huit associations et regroupements nationaux de créateurs et créatrices en arts visuels, ils ont bénéficié de subventions totalisant 344 410 \$ dont 37 910 \$ provenaient de la *Mesure d'aide à l'amélioration du statut de l'artiste*. La Société des musées québécois et le Regroupement québécois des amis des musées ont pour leur part reçu respectivement 220 000 \$ et 40 000 \$ de la part du ministère.

Enfin, grâce aux mesures spéciales mises de l'avant pour venir en aide à la relève, 104 208 \$ ont été distribués à 5 organismes et 14 galeries d'art commerciales pour la réalisation d'une trentaine de projets dont un échange avec l'Inde.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

**Métiers d'art**

Dans le secteur des métiers d'art, le développement du réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation (écoles-ateliers) a pu compter sur des crédits de l'ordre de 996 887 \$ pour assurer le fonctionnement de ces organismes spécialisés pour les artisans professionnels et la relève. Dans le cadre d'une entente avec le MESS, des crédits de 100 000 \$ ont été octroyés pour des équipements dans les centres qui offrent le programme de Diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art (573.01). Le développement et la promotion de la profession ont été soutenus par des crédits de 992 000 \$ visant à appuyer les actions du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) qui est l'association professionnelle reconnue en vertu de la Loi 78. De plus, une étude sur L'industrie québécoise des produits de métiers d'art a pu bénéficier de crédits de 43 000 \$ pour identifier les mécanismes à privilégier pour favoriser son développement. Cette étude a été confiée à la firme Price Waterhouse qui a remis son rapport final en décembre 1991.

**Cinéma**

Des crédits de 57 365 \$ ont été octroyés à l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec pour lui permettre d'assurer la promotion et la défense du statut professionnel de ses membres. Les activités d'information et de culture cinématographiques réalisées par l'Office des communications sociales ont été soutenues par des crédits de 42 000 \$ pour le service de Presse Films à la TV et pour les comptes rendus des analyses des films présentés dans les salles de cinéma et les cinés-parcs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Secteur Intégration des arts à l'architecture

Traitement des dossiers impliquant des déboursés de 4 291 917 \$ pour la réalisation de 139 projets d'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture. Les différents comités ont analysé et évalué 227 propositions d'artistes québécois.

Région

01	Bas Saint-Laurent	204 529 \$
02	Saguenay/Lac Saint-Jean	105 559 \$
03	Québec	464 695 \$
04	Mauricie/Bois-Francs	238 112 \$
05	Estrie	103 386 \$
06	Montréal	872 202 \$
07	Outaouais	443 978 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	74 778 \$
09	Côte-Nord	73 250 \$
10	-	-
11	Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	184 813 \$
12	Chaudière-Appalaches	151 500 \$
13	Laval	156 000 \$
14	Lanaudière	404 772 \$
15	Laurentides	309 865 \$
16	Montérégie	504 478 \$

- Formation de spécialistes et personnes-ressources siégeant sur les comités permanents et les jurys de sélection.
- Aide technique aux artistes concernant les problèmes reliés aux contrats (maquette et exécution), assurances, entretien des oeuvres; aide technique aux ministères et organismes constructeurs sur l'application de la politique.
- Publication du bilan annuel avec une rétrospective d'une décennie à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la politique.
- Promotion de la politique par des voies médiatiques (presse écrite, revues spécialisées, radio).
- Production d'une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un inventaire des oeuvres d'intégration réalisées depuis 1981.
- En collaboration avec la Direction des ressources informatiques, analyse préliminaire d'un système d'intégration des données reliées à l'application de la politique (fichier des projets, fichier des artistes et inventaire des oeuvres réalisées depuis 1981).
- Révision des contrats (maquette et exécution) utilisés par les organismes constructeurs.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

## Aide aux artistes

- Poursuite du travail de coordination, de révision et de gestion du programme Aide aux artistes. À la suite de l'évaluation du programme effectué par la Direction des politiques et de l'évaluation, ce dernier fut réécrit en tenant compte de leurs recommandations, de celles émises par les personnes qui avaient à le gérer ainsi que des disponibilités budgétaires. De plus, au cours de l'année, des bourses totalisant 2 181 175 \$ furent accordées aux artistes qui demandaient des bourses de «Type A», représentant 31% de la demande qui s'élevait à 7 022 560 \$. Une collaboration a aussi été apportée afin de rafraîchir le guide de gestion et implanter un système informatisé pour la gestion du programme.
- Expertise en ce qui concerne le volet culturel des Jeux de la francophonie au sein du comité international (MAC, MAI, MLCP) chargé de ce dossier et début de coordination et d'encadrement du choix des artistes qui seront présents à ces Jeux en 1993 pour représenter le Québec.
- Gestion du secrétariat des Prix du Québec et participation au comité d'organisation de la remise des prix 1991.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	87 387,3	80 130,6	7 256,7	9,1%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>87 387,3</b>	<b>80 130,6</b>	<b>7 256,7</b>	<b>9,1%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
<b>TRANSFERT</b>	
- Indexation reçue	2 884,7
- Mesures de réduction des dépenses	(2 988,6)
- Ajustement par le S.C.T. pour l'Orchestre symphonique de Montréal (1 250,0) et les Grands Ballets canadiens (420,0)	1 670,0
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions provenant des crédits dégagés au programme 02, élément 02 (690,6), programme 02, élément 05 (3 500,0) et au programme 04, élément 08 (1 500,0)	5 690,6
	----- 7 256,7 =====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

## PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

## ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

**4. Prospective 1992-1993****SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT**

Le budget consacré à l'amélioration de l'intervention régionale, dont près de la moitié a été réinjectée l'an dernier dans les divers programmes d'aide, servira à soutenir des projets particulièrement structurants ou novateurs pour les milieux culturels régionaux.

Le Ministère inscrira ses actions de développement culturel dans une perspective de prise en charge du milieu par lui-même et dans une optique de partenariat et de complémentarité avec les divers milieux régionaux (ministères, milieu des affaires, milieux municipaux, etc.).

**MUSIQUE**

Le Ministère entend poursuivre les mêmes orientations au cours de l'exercice 1992-1993 afin d'améliorer la situation des organismes aux prises avec des pertes importantes attribuables à la récession. Une attention particulière sera portée aux organismes qui s'adressent aux jeunes publics afin de mieux leur signifier nos attentes.

Les organismes qui produisent et diffusent la musique contemporaine et actuelle seront incités à explorer des avenues de collaboration afin d'augmenter l'impact des efforts qui sont fournis de part et d'autres.

Des orientations seront précisées au niveau du soutien du Ministère aux orchestres qui produisent et diffusent dans les diverses régions du Québec. De nouvelles avenues de diffusion seront explorées.

Les directions des milieux culturels collaboreront à l'élaboration des portraits d'ensemble des organismes en musique.

**THÉÂTRE**

Un plan d'action d'ensemble permettant une meilleure intégration de la relève à la pratique actuelle, sera mis en oeuvre, tout en poursuivant la consolidation des compagnies établies. À cette fin, de nouvelles relations seront développées avec ces clientèles sur la base d'attentes réciproques définies dans une vision à long terme.

Le Ministère poursuivra la mise en oeuvre de la signature d'ententes pluriannuelles avec les compagnies des régions de Québec et de Montréal.

Les directions des milieux culturels collaboreront à la poursuite de la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation nationale en théâtre.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES****PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS****ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES****4. Prospective 1992-1993****DANSE**

Le rayonnement international des compagnies constituera une préoccupation majeure. Un examen approfondi de cette question sera fait en ayant pour objectif d'intégrer la problématique internationale aux préoccupations qui visent le rayonnement des organismes soutenus au fonctionnement et au projet.

Le soutien à la diffusion sera amélioré par la consolidation de l'Agora de la danse.

**ARTS MULTIDISCIPLINAIRES ET MULTIMÉDIAS**

Les directions des milieux culturels poursuivront leur collaboration à l'élaboration des portraits d'ensemble des organismes des arts multidisciplinaires et multimédias.

**DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE**

En collaboration avec la Direction générale des arts et des lettres, actualisation du programme afin de disposer d'un réseau national de diffusion plus largement préoccupé par le développement disciplinaire et le développement de marché.

**ARTS VISUELS**

Les priorités retenues à l'égard des arts visuels viseront l'élaboration du portrait d'ensemble des organismes en arts visuels (centres d'artistes, salles d'exposition, etc.), la consolidation du réseau des centres d'artistes et l'amélioration de leur condition d'exercice, la consolidation d'un portrait relatif à l'évolution artistique et financière des centres d'artistes, et enfin le développement de liens et de méthodes de travail communs visant la complémentarité avec les partenaires dans le domaine des arts visuels tels le Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal et la Commission d'initiatives et de développement culturel.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 02 : DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT 04 : SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

4. Prospective 1992-1993

**MUSÉES PRIVÉS ET CENTRES D'EXPOSITION**

Les directions des milieux culturels auront à mettre en oeuvre les orientations qui seront retenues dans le cadre de la politique muséale et à collaborer à l'évaluation d'ensemble des musées privés et des centres d'exposition accrédités et reconnus.

**AIDE AUX ARTISTES**

La gestion des bourses de type "B" du programme d'Aide aux artistes professionnels sera poursuivie de même que la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation du programme.

Les directions des milieux culturels collaboreront à la mise en application des recommandations du rapport d'évaluation du programme.

La Direction générale de Montréal poursuivra ses démarches au niveau international pour inclure Montréal dans un réseau d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

Les priorités de l'année des secteurs des arts d'interprétation, du disque et des variétés porteront sur :

**MUSIQUE**

- À la lumière de l'évaluation nationale faite dans le secteur du théâtre en 1990-1991, réalisation d'une évaluation semblable visant à restructurer et repositionner l'ensemble des organismes subventionnés en musique.
- Révision de nos modes de fonctionnement de façon à mieux cibler les interventions du Ministère dans ce secteur.

**DISQUE ET SPECTACLE**

- La mise sur pied de la grappe "industries culturelles" et l'intégration du secteur Disque et spectacle au sein de ce nouveau processus.

**THÉÂTRE**

- Assurer l'actualisation des connaissances relatives au théâtre en identifiant et appréciant l'évolution des composantes de cette discipline par des études et des analyses pour connaître les tendances, les problématiques, les besoins et les attentes de divers secteurs du théâtre.
- Établir les liens de consultations et de concertation des clientèles nationales et des vis-à-vis gouvernementaux et internes relativement au suivi de la discipline.
- Assurer le suivi de l'application des recommandations du comité national d'évaluation en théâtre.
- Supporter la mise en application des vingt-neuf ententes triennales à être conclues.
- Supporter les unités régionales pour le suivi des compagnies de théâtre soutenues et des ententes triennales.
- Assurer la gestion des programmes centraux pour les organismes de formation professionnelle, les événements majeurs et les associations professionnelles du secteur du théâtre.

**FORMATION DANSE**

Poursuite de l'évaluation de l'enseignement de la danse classique dans les écoles déjà subventionnées par le MAC et instauration de mécanismes de collaboration entre les écoles des régions et l'École supérieure de danse.

**SUPPORT À L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE**

Finalisation du cycle complet de formation par l'instauration d'un DEC en cirque. L'opérationnalisation de ce programme se fera en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la science.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

**DIFFUSION AU QUÉBEC**

En 1992-1993, les priorités en diffusion seront les suivantes :

- Intégrer de façon optimale les recommandations du groupe de travail sur la diffusion des arts de la scène dans le plan d'action ministériel.
- En collaboration avec les Directions régionales, assurer une meilleure coordination des réseaux de diffuseurs répartis sur le territoire, en regard de la structure nationale RIDEAU.

**DIFFUSION INTERNATIONALE**

Réviser le programme d'aide aux événements majeurs et mettre en place les mécanismes permettant d'effectuer une évaluation interdisciplinaire.

Restructurer le programme d'aide à la diffusion hors Québec, de façon à axer les interventions du Ministère sur les échanges internationaux plutôt que sur l'exportation uniquement.

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

Bibliothèques publiques

On prévoit la création de deux nouvelles bibliothèques publiques autonomes et d'une dizaine de bibliothèques affiliées aux bibliothèques centrales de prêt.

Une étude concernant les services de bibliothèques publiques aux communautés culturelles sera entreprise.

Des suites devront être données aux études concernant l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes, la formation des bénévoles oeuvrant dans les bibliothèques affiliées et les besoins particuliers des personnes handicapées et des autochtones.

La révision des normes de bibliothèques publiques déjà entreprise, se poursuivra et un rapport sera déposé au cours de l'année 1993.

L'évaluation et la mesure des performances des bibliothèques publiques demeureront une tâche prioritaire.

Divers outils et stratégies visant à faciliter le développement des bibliothèques publiques seront mis au point.

Des analyses et des actions seront prises pour rationaliser le traitement documentaire au Québec.

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Au cours de l'année 1992-1993, deux (2) objectifs principaux seront poursuivis :

1. La mise sur pied de la grappe "industries culturelles" et l'intégration du secteur LIVRE au sein de ce nouveau processus

Réalisation des diverses études, analyses; participation à divers comités; mise en place de mécanismes de communication entre le MICT, la SOGIC et le MAC; création de programmes communs pour l'ensemble des industries culturelles.

2. L'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

Cette évaluation amorcée en 1990-1991, devrait être terminée avant la fin de l'année 1992.

LITTÉRATURE

Poursuivre le suivi et mettre en application les recommandations formulées suite à l'évaluation du programme d'aide aux événements majeurs.

Poursuivre le suivi de l'aide accordée à l'UNEQ.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels  
et aux métiers d'art

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

**4. Prospective 1992-1993****Arts visuels**

1. Mise sur pied d'un comité de travail pour l'élaboration d'une politique des arts visuels. Cette politique sectorielle couvrira l'ensemble des orientations et le mode d'intervention du Ministère dans le secteur des arts visuels. Réalisation sur deux années financières: 1992-1993 et 1993-1994.
2. Élaboration des bases de nouveaux programmes: Aide à la circulation pour favoriser l'itinérance des expositions sur le territoire québécois et Aide à la publication pour la réalisation de catalogues, ce qui assurerait de nouveaux débouchés pour la critique d'art et les conservateurs québécois.
3. Composition d'un comité d'évaluation et mise en oeuvre d'une évaluation des événements majeurs en arts visuels dans le but d'accroître la qualité de ces événements et de favoriser leur reconnaissance au plan international.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

**Métiers d'art**

Compte tenu que les premiers finissants du programme de Diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art (573.01) sont attendus en mai 1992, le MAC entreprendra des actions auprès du MESS, du MEQ et du MMSRFP pour faire le point sur les activités de formation dans les écoles-ateliers et évaluer les interventions des deux centres désignés de formation, soit l'Institut des métiers d'art (IMA) et le Centre de formation et de consultation en métiers d'art (CFCMA).

En ce qui concerne nos relations avec l'association professionnelle, le MAC assumera le suivi du plan de redressement proposé par le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et ses compagnies affiliées et arrêtera avec les intervenants du milieu les orientations les plus susceptibles de favoriser le développement et la promotion des métiers d'art au Québec.

A l'égard des entreprises artisanales, le MAC travaillera à l'identification des actions à privilégier pour assurer leur développement et mettra en place les mécanismes nécessaires à la consolidation de leurs positions commerciales non seulement sur le marché intérieur mais aussi pour l'exportation. Cette démarche s'inscrira dans les interventions prévues dans le cadre de l'opérationnalisation de la grappe des industries culturelles, stratégie de développement économique dans laquelle figurent les entreprises artisanales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 04 - Soutien aux fonctions culturelles

4. Prospective 1992-1993

Secteur Intégration des arts à l'architecture

- Traitement anticipé de plus de 125 projets d'intégration, selon les modalités de la Politique du 1%.
- Mise en place d'un système informatisé d'intégration des données reliées à l'application de la Politique du 1% (fichiers des artistes, projets, oeuvres).
- Réalisation d'un projet-pilote d'inventaire des oeuvres dans la région 03 en vue de la mise sur pied d'un fichier d'inventaire des oeuvres réalisées depuis 1981.
- Finalisation et mise en oeuvre de nouvelles règles administratives de la Politique d'intégration des arts à l'architecture.
- Révision de la brochure d'information en fonction des modifications qui seront apportées à la politique.
- Publication du bilan annuel des opérations.

86

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 04 SOUTIEN AUX FONCTIONS CULTURELLES

2. Prospective 1992-1993

Aide aux artistes

- Suivi et gestion du programme nouvellement réécrit.
- Collaboration au suivi du système informatisé nouvellement établi.
- Collaboration à la publication de la liste des bénéficiaires de bourses du programme d'Aide aux artistes.
- Mise sur pied de deux comités de travail concernant le programme. Le premier portera sur les professionnels des arts et le second sur les ressources techniques.
- Gérer le secrétariat des Prix du Québec, incluant la mise en place d'un nouveau prix en patrimoine et participer au comité d'organisation de la remise des prix.
- Maintenir l'expertise en ce qui concerne le volet culturel des Jeux de la francophonie et travailler à la préparation et à l'encadrement de la "délégation des artistes" qui participeront à l'été 1993 au "volet culturel" des ces Jeux.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - Développement des milieux culturels

ÉLÉMENT : 05 - Service de la dette

## 1. Description de la mission (mandat)

Les crédits inscrits à cet élément de programme servent à rembourser aux bénéficiaires la quote part du Ministère du coût d'amortissement des emprunts à long terme contractés dans le cadre du programme de subvention en service de dette pour l'implantation d'équipements culturels.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 02 - DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX CULTURELS

ÉLÉMENT : 05 - SERVICE DE LA DETTE

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	14 573,8	12 977,3	1 596,5	12,3%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>14 573,8</b>	<b>12 977,3</b>	<b>1 596,5</b>	<b>12,3%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Ajustement technique	5 096,5
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions du programme 02, élément 4	(3 500,0)
	-----
	<b>1 596,5</b>
	=====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - Institutions nationales

ÉLÉMENT :

## 1. Description de la mission (mandat)

Le programme 03 comprend trois éléments:

- . Élément 01: Archives nationales du Québec
- . Élément 02: Centre de conservation du Québec
- . Élément 03: Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Ce programme vise à favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer l'information, la sensibilisation, l'expertise et la restauration dans le domaine des biens culturels. Il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des Conservatoires.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	18 960,0	18 522,6	437,4	2,4%
Fonctionnement - Autres dépenses	3 162,5	3 071,3	91,2	3,0%
Capital - Autres dépenses	200,6	233,1	(32,5)	-13,9%
Transfert	912,2	812,9	99,3	12,2%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	0,0	0,0	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>23 235,3</b>	<b>22 639,9</b>	<b>595,4</b>	<b>2,6%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	
			Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	348	339	9	2,7%
Effectifs totaux autorisés	416	421	(5)	-1,2%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	512,6
- Mesure de réduction des dépenses	(422,6)
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	184,0
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	170,0
- Réaménagement interne	(6,6)
	-----
	<b>437,4</b>
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	110,1
- Mesure de réduction des dépenses	(35,4)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(32,2)
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	60,8
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	80,0

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

## PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

## 3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)		
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES (SUITE)		
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents concernant le Council Museum	(10,0)	
- Réaménagement interne	(82,1)	
	-----	91,2
		=====
CAPITAL		
- Indexation reçue	3,6	
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(2,5)	
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	2,5	
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents pour le développement informatique au Centre de conservation du Québec	(60,0)	
- Réaménagement interne	23,9	
	-----	(32,5)
		=====
TRANSFERT		
- Indexation reçue	19,1	
- Mesure de réduction des dépenses	(19,8)	
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins du programme de subvention des archives privées	100,0	
	-----	99,3
		=====
EFFECTIFS		
- Mesure de compression d'effectifs	(5,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	13,0	
- Réaménagement interne	(1,0)	
- Ajout de 2 effectifs réguliers (C.T. 179504)	2,0	9,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(13,0)	
- Mesure de compression d'effectifs	(4,0)	
- Réaménagement interne	(6,0)	
- Ajout de 5 effectifs occasionnels (C.T. 179504) et de 4 effectifs au CCQ pour travaux de restauration	9,0	(5,0)
		=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

1. Description de la mission (mandat)

La mission des Archives nationales du Québec consiste à assurer une gestion efficace de l'information administrative et historique des organismes publics et aider le secteur privé dans la conservation et la diffusion des archives historiques, de manière à assurer à la population du Québec la conservation, la connaissance et l'accès à des archives représentatives.

Elle comporte trois volets:

1. Conservation et diffusion:

- des archives gouvernementales et judiciaires, depuis la fondation de la colonie;
- d'autres archives (publiques ou privées) de grande valeur dont la conservation et la diffusion ne sont pas autrement assurées.

2. Contrôle:

- de la sélection des archives du gouvernement et de tous les organismes publics centralisés ou décentralisés (par l'approbation des calendriers de conservation).

3. Aide et conseil:

- aux ministères et organismes publics centralisés en matière de gestion des documents actifs et semi-actifs;
- aux organismes publics décentralisés en matière de gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- aux détenteurs d'archives privées, en matière de conservation et de diffusion.

Cette mission a été confirmée par la Loi sur les archives.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Les Archives nationales ont poursuivi l'application de la Loi sur les archives en mettant l'accent sur les archives privées. Depuis l'adoption de la loi, la priorité avait toujours été accordée à l'application des politiques de gestion des documents des organismes publics; les progrès accomplis sur ce plan au cours des dernières années ont permis de modifier l'ordre des priorités et de consacrer davantage d'efforts à l'organisation du secteur privé.

1. Politique sur les archives privées

Les Archives nationales du Québec ont agréé 5 nouveaux services d'archives privées 1991, ce qui porte à 13 le nombre d'organismes agréés depuis 2 ans. Les organismes agréés en 1991 sont :

- la Division des archives de l'Université Laval;
- le Service d'archives du Musée McCord;
- le Service d'archives du Congrès juif canadien;
- le Service d'archives du Séminaire de Nicolet;
- le Service d'archives du Centre de recherche des Cantons de l'Est.

Une aide au fonctionnement de 360 720 \$ a été répartie entre 12 des 13 organismes agréés, la Division des archives de l'Université Laval n'était pas admissible à une subvention en raison de son statut d'organisme public au sens de la Loi sur les archives. Rappelons que ce réseau de partenaires privilégiés des ANQ est constitué afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur des archives privées nécessaires à la compréhension de notre histoire nationale et régionale.

2. Politiques de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics

La phase d'analyse et d'approbation des calendriers de conservation de première génération étant terminée (90% des calendriers ont été soumis et approuvés), les efforts des ANQ ont porté cette année sur la bonification de cet outil de gestion, par l'approbation de modifications aux calendriers approuvés. L'étude entreprise pour mesurer le degré d'application de ceux-ci au sein des ministères et organismes gouvernementaux a démontré un taux élevé d'erreurs, d'où la nécessité d'apporter des correctifs aux calendriers initiaux et de dispenser des sessions de formation aux usagers.

Au cours de 1991, le personnel des ANQ a collaboré étroitement avec le Vérificateur général dans le cadre de son étude sur la gestion des documents au gouvernement du Québec. Le rapport du Vérificateur général soumis à l'Assemblée nationale à l'automne dernier, interpelle le Conservateur des Archives nationales pour redresser certaines lacunes touchant notamment les calendriers de conservation et la gestion des documents essentiels et le documents semi-actifs.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Enfin, à l'automne 1991 les ANQ proposaient aux ministères et organismes gouvernementaux, un modèle de calendrier de conservation des documents informatiques que chacun doit soumettre pour approbation. Elles entreprenaient parallèlement au lancement de ce dernier volet de l'opération calendrier de conservation, une étude visant à choisir un scénario de conservation et d'accessibilité pour fins de recherche des archives informatiques.

3. Politique de gestion des documents inactifs

Le texte de la politique de gestion des documents inactifs adoptée en mars 1991, a fait l'objet d'une édition dans le bulletin D'étape en étape, publié à l'intention des quelque 3 800 organismes publics visés par la Loi sur les archives. Les Archives nationales voulaient ainsi s'assurer que chacun connaisse bien le partage des responsabilités que prévoit la politique, en matière de conservation, de mise en valeur et d'accessibilité des documents sélectionnés pour leur valeur permanente en vertu des calendriers de conservation approuvés. Un plan de mise en oeuvre de la politique est en voie de réalisation.

4. Plan directeur de l'informatique et de la bureautique

Les Archives nationales ont poursuivi la mise en oeuvre de leur plan directeur de l'informatique et de la bureautique, dans le cadre du programme ministériel.

5. Congrès international des archives de 1992

Ce congrès a été reconnu par l'UNESCO comme activité majeure de la décennie de la culture et intégré au programme du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Tenu tous les quatre ans, ce congrès international réunit des spécialistes de plus de cent pays.

6. Archives judiciaires

En vue d'appliquer le Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires, les Archives nationales ont, en collaboration avec le ministère de la Justice, produit un cahier de procédures et dispensé une formation spéciale à leur personnel et à celui du ministère de la Justice qui sera affecté à la sélection et au traitement des archives. Elles ont aussi publié la version anglaise du Rapport.

7. Relocalisation du centre de Montréal des Archives nationales du Québec

Le Ministère a obtenu le certificat de conformité des besoins, ainsi que le visa préliminaire, émis par le ministère des Approvisionnements et Services. Il a préparé le programme architectural sur lequel reposera la poursuite des travaux préalables à la construction.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

8. Diffusion

Les ANQ ont publié en 1991-1992 :

- Les normes et procédures archivistiques (4<sup>e</sup> édition);
- Le guide des archives d'origine privée conservées au Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches;
- Le guide des archives judiciaires du district de Montréal (volumes 1 et 2);
- Le guide explicatif [du] modèle pour l'inscription des documents informatiques au calendrier de conservation des documents;
- Le recueil des délais de conservation des services de police municipaux;
- Un numéro du bulletin d'Étape en Étape consacré à la politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;
- Un sondage sur la qualité des services des Archives nationales du Québec;
- «Ton portefeuille archivistique», un outil pédagogique à l'intention des élèves du niveau primaire;
- Un dépliant sur les «Midis de Ciné-Archives».

Les Archives nationales du Québec ont participé, avec leur stand d'information, aux expositions, colloques et congrès suivants :

- Le Salon international des aînés de Montréal;
- Le Salon du livre de Québec;
- Le Congrès de l'Association des archivistes du Québec;
- Le Salon des archives de Trois-Rivières.

Elles ont enfin monté, seules ou en collaboration, plusieurs expositions thématiques :

- Les enfants (exposition solo);
- Le Québec monumental (exposition solo);
- Visions blanches (co-production);
- Bonjour madame Bolduc! (co-production);
- L'itinéraire photographique de Joseph Mercure - 1891-1985 (exposition solo);
- Anjou, Québec (collaboration);
- Le monde au 1/1000<sup>e</sup> de seconde (collaboration);
- Vive l'hiver en ville! (collaboration);
- Destination : Le temps (co-production);
- Les documents d'archives (exposition solo);
- Au pays des filles de Caleb (exposition solo);
- Le syndicalisme (exposition solo);
- «À soir, on va aux vues» (exposition solo);
- Sur le chemin de l'école (exposition solo);
- Les mines (exposition solo);
- Les vieux bâtiments de Sept-Îles (exposition solo).

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

9. Coopération avec le Canada et l'étranger

Dans le cadre de la coopération entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario, une visite à Québec des responsables ontariens de l'informatisation des archives devait avoir lieu au cours de 1991. Après avoir été reportée à la demande de la partie ontarienne, elle n'a finalement pas eu lieu.

Un archiviste des Archives nationales du Québec a participé à des sessions de formation dispensées par le Service des archives de l'État de New York sur l'application des calendriers de conservation. Ces sessions s'adressaient aux gestionnaires de documents des administrations locales de l'État de New York. D'autres activités planifiées en vertu du programme d'échange ont été reportées à la demande du Service des archives de l'État de New York.

La coopération avec les Archives nationales de l'Algérie s'est poursuivie par l'accueil au Québec, du 18 novembre au 5 décembre 1991, d'une quatrième mission algérienne composée de quatre archivistes. Par contre, les ANQ ont dû annuler les deux missions prévues en Algérie en raison de la guerre du Golfe et du climat politique prévalant en Algérie.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 01 - ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	5 706,2	5 402,9	303,3	5,6%
Fonctionnement - Autres dépenses	843,7	774,7	69,0	8,9%
Capital - Autres dépenses	65,3	63,5	1,8	2,8%
Transfert	912,2	812,9	99,3	12,2%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>7 527,4</b>	<b>7 054,0</b>	<b>473,4</b>	<b>6,7%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	141	131	10	7,6%
Effectifs totaux autorisés	149	142	7	4,9%

  

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	152,5
- Mesure de réduction des dépenses	(187,0)
- Ajout de crédits par la S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	184,0
- Réaménagement interne	153,8
	<u>303,3</u>
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	27,9
- Mesure de réduction des dépenses	(28,9)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(8,1)
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	60,8
- Réaménagement interne	17,3
	<u>69,0</u>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 01 - ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

3. Budgets et effectifs		
Explication des variations (suite)		
CAPITAL		
- Indexation reçue	1,4	
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(0,7)	
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre la mise en application des recommandations du Comité interministériel sur les archives judiciaires	2,5	
- Réaménagement interne	(1,4)	
		----- 1,8 =====
TRANSFERT		
- Indexation reçue	19,1	
- Mesure de réduction des dépenses	(19,8)	
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins des programmes de subventions des archives privées	100,0	
		----- 99,3 =====
EFFECTIFS		
- Mesure de compression d'effectifs	(3,0)	
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	12,0	
- Ajout de 2 effectifs (C.T. 179504) pour permettre la mise en application des recommandations du comité interministériel sur les archives judiciaires	2,0	
- Réaménagement interne	(1,0)	10,0
		----- 10,0 =====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(12,0)	
- Ajout de 5 effectifs (C.T. 179504) pour permettre la mise en application des recommandations du comité interministériel sur les archives judiciaires	5,0	
- Réaménagement interne	4,0	7,0
		----- 7,0 =====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

4. Prospective 1992-1993

1. Archives privées

L'année 1992-1993 verra l'agrément de 4 ou 5 services d'archives privées et une évaluation du programme d'aide financière à cet effet.

2. Gestion des documents administratifs du gouvernement

Les ANQ ont établi un plan d'action pour 1992-1993, qui tient compte des recommandations contenues au Rapport annuel du Vérificateur général, déposé à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1991. Il contient les éléments essentiels suivants :

- création d'un comité consultatif interministériel de gestion documentaire qui facilitera les échanges devant mener à une meilleure coordination des efforts et un encadrement plus adéquat;
- soutien aux ministères et organismes pour s'assurer que soient complétés les calendriers de conservation, en y incluant, notamment les documents informatiques, et que s'améliore la qualité dans l'utilisation de cet outil de gestion;
- acheminement d'une demande au Conseil du trésor pour l'ouverture d'un centre de documents semi-actifs à Montréal et l'agrandissement de celui de Québec occupé à 97%;
- conseil auprès des ministères et organismes pour les aider à identifier et protéger leurs documents essentiels.

3. Soutien au secteur public décentralisé

En plus de procéder à l'analyse et à l'approbation des calendriers de conservation et des listes de documents inactifs qui leur seront soumis, les ANQ amorceront la mise en oeuvre de la politique de gestion des documents inactifs. En ce sens, elles verront à dispenser conseils et formation aux organismes publics, afin de les soutenir et les guider vers une meilleure conservation et accessibilité de leurs archives.

4. Archives judiciaires

Les ressources additionnelles obtenues pour l'application du Rapport du comité interministériel <sup>1</sup> sur les archives judiciaires seront affectées prioritairement au traitement des archives de la Cour supérieure, district de Montréal, à la reconstitution des registres de la Cour de circuit et à l'élimination des séries dont seuls des spécimens doivent être conservés. Le travail s'effectuera à Québec et, surtout, à Montréal.

(1) 2 postes réguliers et 5 ETC occasionnels).

100

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 01 Archives nationales du Québec

4. Prospective 1992-1993

5. Relocalisation du centre de Montréal des Archives nationales du Québec

L'année 1992-1993 devrait voir l'approbation du projet par le Conseil du trésor et la préparation des plans et devis préliminaires.

6. Diffusion

Les Archives nationales du Québec compléteront, durant le premier trimestre de l'exercice, le programme d'édition en prévision de leur participation au XII<sup>e</sup> Congrès international des archives qui aura lieu à Montréal en septembre 1992.

Ce programme prévoit la publication de :

- neuf guides sur les archives d'origine privée conservées dans les centres régionaux;
- une édition anglaise des «Normes et procédures archivistiques»;
- une affiche institutionnelle;
- une série de cinq dépliants sur les principaux secteurs d'activités de l'institution.

Les Archives nationales du Québec participeront, à titre d'exposant, au Salon national de l'archivistique qui aura lieu dans le cadre du Congrès du 6 au 11 septembre 1992. Elles disposeront pour la circonstance d'un nouveau stand qui présentera de façon dynamique leur mission et leurs activités. D'autre part, dans le cadre de leurs activités courantes, les ANQ rééditeront plusieurs ouvrages épuisés encore en demande, dont, notamment, le Guide des archives gouvernementales, le Guide des archives photographiques et iconographiques et certains dépliants des centres d'archives régionaux.

7. Plan directeur de l'informatique et de la bureautique

Les Archives nationales souhaitent implanter leur nouveau système informatique à travers tout le Québec. Cette implantation devrait se réaliser graduellement dans les régions en s'accompagnant d'un programme de formation pour le personnel des ANQ et pour les chercheurs.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 02 Centre de conservation du Québec

1. Description de la mission (mandat)

**CHAMPS D'ACTION**

Le Centre de conservation du Québec (CCQ) est une institution orientée vers la conservation préventive et la restauration de biens culturels meubles.

Le CCQ est une institution de service qui intervient sur des biens culturels conservés et mis en valeur par ses clients.

Toutes les institutions et les individus qui possèdent des biens culturels meubles peuvent avoir recours aux services du CCQ. Cependant, la plupart des services offerts sont réservés aux gestionnaires des collections d'État du Québec, aux musées privés accrédités et aux propriétaires de biens classés.

**MANDAT**

Restauration

La restauration ou le traitement occupe la majorité des ressources du CCQ qui est le seul outil d'intervention du ministère des Affaires culturelles en cette matière pour l'ensemble du Québec.

A partir d'une approche scientifique reconnue, le CCQ propose des solutions réalistes qui tiennent compte des besoins du client et de la problématique d'intervention du ministère des Affaires culturelles.

Le CCQ y consacre 75% de ses ressources.

Information/sensibilisation

L'information/sensibilisation constitue un rôle essentiel du CCQ particulièrement en matière de conservation préventive. Les interventions collectives assurent un impact maximum à un investissement restreint de ressources.

Expertise

L'expertise consiste surtout en des interventions d'aide-conseil en matière de conservation et de restauration, d'élaboration de devis pour la restauration ou l'aménagement de locaux spécialisés et d'avis techniques.

Formation

Le CCQ réalise ce mandat en accueillant des stagiaires possédant déjà une formation académique adéquate. Cette participation à l'amélioration de la qualité professionnelle des restaurateurs est subordonnée aux besoins des clients et à l'efficacité des opérations du CCQ.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 02 Centre de conservation du Québec

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Quelques événements majeurs ont marqué 1991-1992. En restauration, priorité a été donnée aux travaux préparatoires à l'ouverture du nouvel édifice du Musée d'art contemporain. Une équipe du CCQ a réalisé la première phase du programme de conservation du décor sculpté de la chapelle des Ursulines de Québec. Un groupe de travail a réalisé un rapport sur le Mandat, les ressources et le statut du CCQ. La SIQ a investi au-delà de 200 000 \$ pour finaliser l'aménagement des locaux du CCQ. Enfin, on a procédé au lancement de l'«Archéologie et la Conservation» en préparation depuis plusieurs mois.

Au cours de 1991-92, le CCQ aura restauré plus de 500 oeuvres et objets nécessitant plus de 20 000 heures de services. Plus de 30% de cette production a été payée par les clients dont le Musée d'art contemporain, le Musée du Québec, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et les Ursulines de Québec.

La majeure partie des services offerts gratuitement par le CCQ a été fournie par l'équipe permanente qui s'est accrue de quatre (4) membres au cours de cette période. 25,0 \$ ont été consacrés à l'embauche d'employés occasionnels.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 02 - CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	1 196,6	959,2	237,4	24,7%
Fonctionnement - Autres dépenses	250,5	184,4	66,1	35,8%
Capital - Autres dépenses	45,8	79,0	(33,2)	-42,0%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>1 492,9</b>	<b>1 222,6</b>	<b>270,3</b>	<b>22,1%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Effectifs	
			Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	25	23	2	8,7%
Effectifs totaux autorisés	29	25	4	16,0%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	27,8
- Mesure de réduction des dépenses	(35,6)
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	170,0
- Réaménagement interne	75,2
	<u>237,4</u>
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	6,2
- Mesure de réduction des dépenses	(6,5)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(1,9)
- Ajout de crédits par le S.C.T. pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	80,0
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents concernant le Council Museum	(10,0)
- Réaménagement interne	(1,7)
	<u>66,1</u>

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 02 - CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

3. Budgets et effectifs		
Explication des variations (suite)		
CAPITAL		
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(0,8)	
- Retrait des crédits 1991-1992 non récurrents pour le développement informatique	(60,0)	
- Réaménagement interne	27,6	
	-----	(33,2)
		=====
EFFECTIFS		
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	1,0	
- Réaménagement interne	1,0	2,0
		=====
- Conversion de postes occasionnels en postes réguliers	(1,0)	
- Ajout de 4 effectifs pour permettre au Centre de conservation du Québec d'effectuer des travaux de restauration qui feront l'objet d'une facturation	4,0	
- Réaménagement interne	(1,0)	4,0
		=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 Institutions nationales

ÉLÉMENT : 02 Centre de conservation du Québec

4. Prospective 1992-1993

Au niveau des effectifs, 1992-93 constituera une année de consolidation pour le CCQ qui entreprendra cependant l'application graduelle des mesures préconisées par le Rapport sur le mandat, les ressources et le statut du CCQ.

Ainsi, une part un peu plus importante des ressources du CCQ sera affectée aux musées privés accrédités particulièrement en ce qui concerne la conservation préventive.

Par ailleurs, l'avance budgétaire obtenue du Fonds de suppléance permettra de gérer directement les contrats des travaux réalisés moyennant rémunération.

Enfin, au cours de la prochaine année, le CCQ prévoit accueillir sept (7) stagiaires étrangers pour des périodes de trois (3) à dix (10) mois.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

## 1. Description de la mission (mandat)

Créé par une loi de la Législature du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont sept conservatoires de musique à Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières et Val-d'Or, et deux d'art dramatique, à Montréal et à Québec.

La loi de 1942 confiait au Conservatoire le mandat d'assurer la coordination de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique au Québec, sans toutefois porter atteinte au développement et à l'autonomie des institutions existantes, et d'aider à la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

L'enseignement musical au Conservatoire comprend:

- la formation musicale professionnelle proprement dite, établie sur quatre cycles d'études, avec spécialisation en interprétation instrumentale (claviers, cordes, vents, percussions et musique de chambre), en interprétation vocale (chant et opéra) ainsi qu'en composition et en écriture musicale;
- la participation aux activités pédagogiques reliées à l'enseignement, qui favorisent le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu socio-culturel, de même que l'animation culturelle sous forme d'auditions, de concerts, de cliniques ou ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'art dramatique comprend la formation professionnelle, de niveau postcollégial et établie sur un cycle d'études de trois années, préparant aux métiers de comédien et de scénographe.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires se fait à la Direction générale des conservatoires. Cette direction comporte une direction de l'enseignement, chargée des aspects ayant trait aux programmes d'études, à la gestion pédagogique et au registrariat, et un service de l'administration, de laquelle relève la gestion matérielle et financière de l'institution.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Conservatoires de musique

Quelque 970 élèves se sont inscrits dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1991-1992. De ce nombre, un peu plus de 70 élèves se préparent à passer le concours de sortie de la fin de l'année dans une ou plusieurs spécialités. Le corps enseignant est constitué de 94 professeurs réguliers et de 98 professeurs occasionnels.

Comme par les années passées, les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté environ 200 concerts au cours de l'année scolaire. Lors de la journée internationale de la musique, le public intéressé a pu visiter les locaux des conservatoires et y entendre des concerts et des conférences préparés pour la circonstance. Pour la sixième année, un orchestre formé d'élèves de tout le réseau a entrepris une tournée dans plusieurs régions du Québec grâce à la participation et à l'implication des entreprises Bell.

Actualisation de la mission du Conservatoire de musique

La mission renouvelée du Conservatoire de musique comporte les trois volets suivants:

- assurer une formation professionnelle de qualité en musique;
- susciter et soutenir dans le milieu une formation musicale initiale et de culture personnelle de bonne qualité et largement accessible;
- susciter et soutenir dans le milieu le développement d'organismes essentiels à la vie musicale.

En ce qui a trait au premier volet, les travaux portant sur l'élaboration des programmes d'études en musique effectués par le Comité d'études musicales prévu à la Loi sur le Conservatoire se sont poursuivis et sont sur le point d'aboutir. Les professeurs se sont de nouveau réunis pendant l'année scolaire pour travailler à l'élaboration du contenu des cours. Les travaux ont porté essentiellement sur les enseignements théoriques.

En vue d'actualiser le deuxième volet de cette mission, le Conservatoire s'est doté d'une politique d'aide à la formation musicale visant à apporter aux agents de formation le soutien requis. C'est ainsi que les professeurs du Conservatoire ont travaillé à doter l'institution de programmes de musique destinés aux professeurs de musique du milieu.

Réorganisation administrative du Conservatoire de musique

L'implantation de nouvelles politiques réalisée dans le cadre de la réorganisation administrative du Conservatoire s'est poursuivie et peut maintenant être considérée comme pratiquement menée à terme. Cette réorganisation concerne:

- a) la réalisation d'une étude organisationnelle et la réforme de l'administration financière et matérielle;

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

(suite)

- b) l'établissement d'un plan d'effectif enseignant pour la musique, auquel se greffent des politiques de développement et d'évaluation des ressources enseignantes et de gestion de la disponibilité des professeurs;
- c) l'implantation du système informatisé de gestion pédagogique MUSARD, qui est maintenant entièrement opérationnel; il permettra l'intégration et l'implantation des nouveaux programmes d'études;
- d) le plan directeur informatique du réseau, élaboré pendant l'année 1991-1992; ce plan doit faire l'objet d'une révision.

Art dramatique

Pour l'année 1991-1992, 71 élèves se sont inscrits dans les deux conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec. L'enseignement leur a été dispensé par 28 professeurs, dont 11 permanents.

Chaque établissement présente annuellement quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux oeuvres de répertoire. La journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, rencontres, expositions et lectures appropriées offertes au public intéressé.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 - CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	12 057,2	12 160,5	(103,3)	-0,8%
Fonctionnement - Autres dépenses	2 068,3	2 112,2	(43,9)	-2,1%
Capital - Autres dépenses	89,5	90,6	(1,1)	-1,2%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>14 215,0</b>	<b>14 363,3</b>	<b>(148,3)</b>	<b>-1,0%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	182	185	(3)	-1,6%
Effectifs totaux autorisés	238	254	(16)	-6,3%

  

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	332,3
- Mesure de réduction des dépenses	(200,0)
- Réaménagement interne	(235,6)
	-----
	(103,3)
	=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	76,0
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(22,2)
- Réaménagement interne	(97,7)
	-----
	(43,9)
	=====
<b>CAPITAL</b>	
- Indexation reçue	2,2
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(1,0)
- Réaménagement interne	(2,3)
	-----
	(1,1)
	=====

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 - INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 - CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

3. Budgets et effectifs		
Explication des variations (suite)		
EFFECTIFS		
- Mesure de compression d'effectifs	(2,0)	
- Réaménagement interne	(1,0)	(3,0) =====
- Mesure de compression d'effectifs	(4,0)	
- Réaménagement interne	(9,0)	(16,0) =====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 03 INSTITUTIONS NATIONALES

ÉLÉMENT : 03 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

4. Prospective 1992-1993

Le projet de loi visant à donner à l'institution un cadre administratif approprié à une école et à lui permettre de mener à bien sa mission renouvelée dont la présentation à l'Assemblée nationale devait initialement avoir lieu au printemps de 1991, puis à l'automne 1991, a été reporté à l'automne 1992, jusqu'à ce que la nouvelle politique culturelle du Québec ait été adoptée et que la concertation interministérielle prévue, notamment sur la formation artistique, ait eu lieu.

L'année 1992-1993 sera pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec une année de transition. La première phase d'implantation des nouveaux programmes, qui concerne les enseignements instrumentaux, devait avoir lieu à compter de l'automne 1992; elle sera reportée d'une année. De même, la nouvelle politique d'aide à la formation sera officialisée en concertation avec le ministère de l'Éducation du Québec et implantée par la suite.

L'année 1992-1993 sera également une année de consolidation et de stabilisation des politiques pédagogiques et administratives et des diverses mesures d'implantation mises en place au cours des années antérieures.

Enfin, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec fêtera son cinquantième anniversaire en 1992-1993. Cet événement, qui aura lieu conjointement avec le 350<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Montréal, sera l'occasion de diverses manifestations publiques réaffirmant le rôle de l'institution dans la vie culturelle du Québec.

112

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES-CONSEIL

ÉLÉMENT :

1. Description de la mission (mandat)

Ce programme vise à soutenir et à développer des organismes-conseils et des Sociétés d'État dont le rôle est de fournir des expertises en matière de patrimoine, de conserver et de mettre en valeur l'art québécois et international, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, de mettre à la disposition d'artistes et de promoteurs de spectacles des équipements majeurs de diffusion de spectacles, d'aider au développement des industries de la culture et des communications, de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois.

Les organismes-conseils et sociétés d'État ont été créés par des lois et sont présentés de la façon suivante:

- |             |   |
|-------------|---|
| Élément 01: | Commission des biens culturels  |
| Élément 02: | Bibliothèque nationale du Québec  |
| Élément 03: | Régie du cinéma   |
| Élément 04: | Musée du Québec<br>Musée d'Art contemporain<br>Musée de la Civilisation<br>Musée des beaux-arts de Montréal |
| Élément 05: | Société de la Place des Arts de Montréal<br>Société du Grand Théâtre de Québec                              |
| Élément 06: | Société générale des industries culturelles   |
| Élément 07: | Commission de reconnaissance des associations d'artistes  |

À noter que l'élément 08 concerne le volet "service de dette" et le "maintien des actifs" pour l'ensemble des Sociétés d'État.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT :

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

L'année 1991-1992 marque la poursuite de la consolidation de ce secteur d'intervention qui accapare une partie importante des crédits consentis au ministère des Affaires culturelles. Celui-ci regroupe les budgets des organismes gouvernementaux dans un même programme budgétaire et confie à la Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux un mandat de liaison entre ces organismes et l'appareil gouvernemental dans le respect de l'autonomie que définit chacune des différentes lois constituanes.

Le budget de fonctionnement de cette direction est imputé au programme 01 (centre de gestion: 1140).

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	2 716,3	2 320,4	395,9	17,1%
Fonctionnement - Autres dépenses	1 031,3	931,6	99,7	10,7%
Capital - Autres dépenses	39,5	68,9	(29,4)	-42,7%
Transfert	117 986,9	91 401,4	26 585,5	29,1%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	0,0	0,0	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>121 774,0</b>	<b>94 722,3</b>	<b>27 051,7</b>	<b>28,6%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	68	68	0	0,0%
Effectifs totaux autorisés	69	71	(2)	-2,8%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	160,8
- Mesure de réduction des dépenses	(161,6)
- Ajout par le S.C.T. des crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	483,3
- Ajout d'un E.T.C. régulier pour l'entretien des systèmes informatiques de la Régie du cinéma, autofinancé par un réaménagement provenant de la supercatégorie fonctionnement - autres dépenses	36,0
- Transfert de postes et crédits	9,6
. C.T. 177192 59,7 \$	
. C.T. 177774 (50,1 \$)	
- Réaménagement interne	(132,2)
	<u>395,9</u>
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	35,8
- Mesure de réduction des dépenses	(37,2)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(17,8)
- Ajout par le S.C.T. des crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	141,5

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

## PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

## 3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

## FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES (SUITE)

- Réaménagement au fonctionnement - personnel pour l'autofinancement d'un E.T.C. régulier pour l'entretien des systèmes informatiques de la Régie du cinéma	(36,0)	
- Ajustement suite au réaménagement pour l'entretien des systèmes informatiques	(0,4)	
- Réaménagement interne	13,8	
		-----
		99,7
		=====
CAPITAL		
- Indexation reçue	2,0	
- Réaménagement interne	(31,4)	
		-----
		(29,4)
		=====
TRANSFERT		
- Indexation reçue		3 039,9
- Mesure de réduction des dépenses		(3 463,6)
- Ajustement pour les contributions patronales		255,1
- Ajustements:		5 491,7
. Masse salariale 257,0 et loyers de la S.I.Q. (BNQ) 230,5	487,5	
. Retrait pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée du Québec et du Musée de la civilisation	(117,6)	
. Subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal et du Musée d'art contemporain	3 817,7	
. Amortissement des expositions permanentes du Musée des Beaux-Arts de Montréal et du Musée d'art contemporain	563,6	
. Retrait pour les revenus de stationnement de Place des Arts	(737,2)	
. Transfert de l'amphithéâtre Lanaudière à la Société de la Place des Arts de Montréal	277,7	
. Compensation pour les locaux de la SOGIC mis à la disposition du MAC pour la réalisation d'activités culturelles	1 200,0	

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

3. Budgets et effectifs

Explication des variations (suite)

TRANSFERT (SUITE)

- Ajustements techniques:		22 762,4
. Service de dette - Place des Arts de Montréal (crédits permanents)	16 184,6	
. Service de dette - Musée des Beaux-Arts de Montréal	4 873,1	
. Service de dette - Autres sociétés d'État	1 704,7	
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions du programme 02, élément 04		(1 500,0)
		----- 26 585,5 =====

EFFECTIFS

- Transfert d'un poste régulier (C.T. 177192)	1,0	
- Transfert d'un poste régulier (C.T. 177774)	(1,0)	0,0
		=====
- Mesure de compression d'effectifs occasionnels	(1,0)	
- Réaménagement interne d'un effectif occasionnel	(1,0)	(2,0)
		=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT :

4. Prospective 1992-1993

Quelques développements propres à chaque organisme sont identifiés à l'élément qui les concerne.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEIL ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

1- Description de la mission (mandat)

Créée par la Loi sur les biens culturels en 1972 et succédant à l'ancienne Commission des monuments historiques dont l'origine remonte à 1922, la Commission des biens culturels est un organisme-conseil auprès de la ministre des Affaires culturelles. Son mandat s'articule autour de trois rôles principaux:

"... La Commission doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui réfère.

Elle est un AVISEUR auprès de la ministre sur les questions précises prévues par la loi: ses avis s'inspirent d'une vision large qui tient compte de l'environnement économique, social et culturel.

... Elle peut aussi faire au ministre des recommandations sur toute question relative à la conservation des biens culturels visés dans la loi et à la gestion des archives publiques et des archives privées.

Elle est un CONSEILLER sur toute autre question au sujet de laquelle les commissaires jugent à propos de transmettre des recommandations. À ce titre, elle est un partenaire privilégié de la Ministre et du Ministère.

... Elle peut recevoir et entendre des requêtes et suggestions des individus et des groupes sur toute question visée par la Loi."

Elle est un AUDITEUR attentif; elle reçoit des informations, consulte, entend des individus et groupes... Elle établit ainsi dans le secteur qui est le sien le contact qui soit le plus direct possible entre le Gouvernement et la population.

(article 7.6 de la Loi sur les biens culturels, chapitre B-4)

Composée de douze membres, dont un président et un vice-président à plein temps, la Commission se réunit en séance plénière au moins une fois par mois pour étudier les dossiers préparés par les services compétents du Ministère et pour formuler ses recommandations à la ministre.

Dans l'exercice de ses diverses fonctions, la Commission peut former des comités pour l'étude de questions de son ressort. Elle confie des mandats d'étude à cinq comités: comité d'audition, comité des avis, comité de conservation des biens mobiliers, comités de dation et comité des archives.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

2- Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Dans l'exercice de ses fonctions d'aviseur, de conseiller et d'auditeur, selon l'article 7.6 de la Loi sur les biens culturels, la Commission étudie annuellement environ six cents demandes d'avis. Répondre aux demandes d'avis de la ministre des Affaires culturelles constitue ainsi la première mission de la Commission. Cette activité d'étude, de recherche, d'analyse et de recommandation occupe au-delà des trois quarts du temps des membres de l'institution.

Une bonne partie des activités de la Commission consistent également à être un auditeur attentif des différents intervenants. Cette tâche est remplie par les auditions accordées aux individus ou groupes de requérants et par des consultations informelles menées auprès des dizaines d'organismes concernés par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Deux activités spéciales ont marqué les travaux de la Commission cette année:

Premièrement, la présentation, en juillet dernier, du Tome II de Les chemins de la mémoire lors de la conférence des villes du patrimoine mondial de l'Unesco à Québec, en présence de plus de 250 invités. Le lancement officiel de ce volume s'est tenu, à Montréal, au Centre canadien d'architecture et a été suivi de trois autres lancements régionaux, soit en Abitibi, dans l'Outaouais et en Estrie. Ces activités ont été co-produites par les directions régionales du MAC et la Direction générale des publications du Québec. D'après tous les commentaires et critiques, cet ouvrage est reçu avec enthousiasme et est reconnu comme un ouvrage de base, fondamental pour la mise en valeur de notre héritage.

Une deuxième activité importante a marqué les travaux de la Commission cette année, soit la préparation d'un mémoire en regard de la politique culturelle du Québec et sa présentation à la Commission parlementaire le 13 décembre 1991. Intitulé: Pour une politique culturelle, expression de notre identité, ce mémoire de la Commission des biens culturels du Québec, tout en s'inspirant de la Déclaration universelle sur les politiques proclamée par l'Unesco en 1982, juge indispensable d'asseoir le projet de politique culturelle sur une référence solide.

Dans sa présentation en huit thématiques, la Commission des biens culturels s'en est tenue aux grands principes de base pour démontrer que la culture québécoise se construit depuis quatre siècles à partir d'un héritage culturel formé par un ensemble d'éléments tangibles et immatériels, savants ou populaires, chargés de significations multiples sur ce que nous sommes et sur ce que nous voulons devenir.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	241,1	266,9	(25,8)	-9,7%
Fonctionnement - Autres dépenses	132,8	119,1	13,7	11,5%
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>373,9</b>	<b>386,0</b>	<b>(12,1)</b>	<b>-3,1%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	5	5	0	0,0%
Effectifs totaux autorisés	5	6	(1)	-16,7%

  

Explication des variations				
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>				
- Indexation reçue			9,3	
- Réaménagement interne			(35,1)	
			-----	(25,8)
				=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>				
- Indexation reçue			4,3	
- Mesures de réduction des dépenses			(4,4)	
- Réaménagement interne			13,8	
			-----	13,7
				=====
<b>EFFECTIFS</b>				
- Réaménagement interne d'un effectif occasionnel				(1,0)
				=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEIL ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 01 - COMMISSION DES BIENS CULTURELS

4- Prospective 1992-1993

Dans un esprit de continuité et sensible aux mutations de son temps, la Commission, qui célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire (1922-1992), prévoit la réalisation des activités spécifiques suivantes:

- 1- Continuer les recherches en vue de la publication du Tome III de Les chemins de la mémoire, consacré aux biens mobiliers classés et reconnus par l'État (tableaux, archives, sculptures, collections d'ethnologie, etc.). Un comité scientifique a été créé à cette fin et est déjà au travail en collaboration avec les spécialistes du MAC.
- 2- Continuer les recherches en vue de la publication de l'historique de la CBC.
- 3- Participer aux congrès, colloques et conférences tenus par divers organismes du patrimoine. Dans le cadre d'ICOM 92 à Québec, la CBC participera, conjointement avec le MAC, à ces assises internationales exceptionnelles pour présenter le patrimoine culturel du Québec.
- 4- Participer, à titre conseil, aux discussions entourant l'élaboration de la politique culturelle et plus particulièrement dans les questions relatives aux politiques du patrimoine, des musées, de l'architecture et du cadre culturel de vie.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

1. Description de la mission (mandat)

La Bibliothèque nationale du Québec a pour fonctions de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel. Elle a également pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

La Bibliothèque nationale du Québec a réalisé l'implantation du nouveau système intégré de gestion documentaire et a poursuivi l'élaboration de politiques visant à se doter d'un ensemble de lignes de conduite pour l'accomplissement de ses mandats.

Le gouvernement a sanctionné en 1991-1992 la révision du plan d'organisation administrative et le plan d'effectifs de la Bibliothèque. Le niveau des effectifs est de 140 dont 135 postes réguliers.

Le nouveau Règlement sur le dépôt des documents publiés qui vise à élargir l'obligation du dépôt à certains produits culturels non soumis actuellement (enregistrements sonores, micro-éditions, logiciels, estampes, affiches, etc.) a été sanctionné par le gouvernement. Sa mise en application se fera au début de l'exercice financier 1992-1993.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

3. Budgets et effectifs

Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	10 091,9	9 393,4	698,5	7,4%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>10 091,9</b>	<b>9 393,4</b>	<b>698,5</b>	<b>7,4%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations

TRANSFERT

- Indexation reçue	336,5
- Mesures de réduction des dépenses	(167,4)
- Ajustement pour les contributions patronales	41,9
- Ajustements à la masse salariale 257,0 \$ et aux loyers de la S.I.Q. 230,5 \$	487,5
	-----
	698,5
	=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 02 - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

4. Prospective 1992-1993

Outre la poursuite de l'exercice de consolidation et de rationalisation de ses opérations, la Bibliothèque verra à intégrer les nouveaux documents qui seront soumis au dépôt légal.

Devant la nécessité de consolider les opérations de la Bibliothèque, de regrouper ses activités actuellement dispersées et de pouvoir offrir à sa clientèle des services adéquats, le projet de construction en préparation depuis plus d'un an constituera en 1992-1993 le dossier prioritaire de l'institution.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - RÉGIE DU CINÉMA

1- Description de la mission (mandat)

La Régie du cinéma est un organisme administratif institué en vertu de l'article 123 de la Loi sur le cinéma. Elle est constituée de trois membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Elle exerce un mandat de surveillance et de contrôle du cinéma et, à cette double fin, la Régie assume les fonctions suivantes:

- le classement, selon l'âge des spectateurs auxquels il s'adresse, de tout film destiné à une présentation en public;
- la délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salles de cinéma de même qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo;
- le contrôle des droits de distribution des oeuvres cinématographiques en vue d'assurer le respect des droits d'auteur à l'occasion de leur présentation en public ou de leur commercialisation sur support vidéo.

La Régie exerce enfin des pouvoirs d'enquête et d'inspection afin de contrôler l'observance de la Loi dans les établissements qui sont régis par celle-ci soit, les lieux de présentation de films en public et les commerces au détail de matériel vidéo.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - RÉGIE DU CINÉMA

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Après avoir été déposé le 21 mars 1991, le projet de Loi 117 modifiant la Loi sur le cinéma de 1983 a été adopté le 20 juin 1991. Parmi les changements importants apportés à la Loi, le seul à connaître une mise en application en 1991-1992 concerne les nouvelles règles pour la délivrance de visa en vue de la présentation en public d'une version autre qu'en français d'un film. Celles-ci en vigueur depuis le 1er janvier 1992.

Tout en préparant la mise en application des autres modifications prévues pour 1992-1993, la Régie a, dans l'exercice de son mandat au cours de l'année, produit les résultats suivants au 29 février 1992:

2 536	films classés
16 625	visas émis attestant le classement accordé sur autant de copies de films destinées à la présentation en public
1 467	nouveaux permis délivrés
2 366	permis renouvelés
11 568	certificats délivrés attestant le dépôt de l'entente de distribution de matériel vidéo
2 910 898	étiquettes émises attestant la délivrance du certificat de dépôt sur autant de vidéocassettes ou de vidéodisques destinés au commerce au détail
11 576	inspections effectuées dans des lieux de présentation de films en public ou de commerce au détail de matériel vidéo.

Le total des revenus de la Régie à la même date s'élève à 1 980 766 \$.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - RÉGIE DU CINÉMA

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	2 475,2	2 053,5	421,7	20,5%
Fonctionnement - Autres dépenses	898,5	812,5	86,0	10,6%
Capital - Autres dépenses	39,5	68,9	(29,4)	-42,7%
Transfert	---	---	---	---
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>3 413,2</b>	<b>2 934,9</b>	<b>478,3</b>	<b>16,3%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	63	63	0	0,0%
Effectifs totaux autorisés	64	65	(1)	-1,5%

Explication des variations	
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>	
- Indexation reçue	151,5
- Mesure de réduction des dépenses	(161,6)
- Ajout par le S.C.T. des crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	483,3
- Ajout d'un E.T.C. régulier pour l'entretien des systèmes informatiques autofinancé par un réaménagement provenant de la supercatégorie fonctionnement - autres dépenses	36,0
- Transfert de postes et crédits	9,6
. C.T. 177192 59,7 \$	
. C.T. 177774 (50,1 \$)	
- Réaménagement interne	(97,1)
	421,7
	=====
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>	
- Indexation reçue	31,5
- Mesure de réduction des dépenses	(32,8)
- Réduction par le S.C.T. pour la récupération anticipée des économies générées par la T.V.Q.	(17,8)
- Ajout par le S.C.T. des crédits pour la mise en application de la Loi sur le cinéma	141,5

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 ORGANISMES, CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 RÉGIE DU CINÉMA

3.20 Budgets et effectifs		
Explication des variations (suite)		
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES (SUITE)		
- Réaménagement au fonctionnement - personnel pour autofinancer l'ajout d'un E.T.C. régulier pour l'entretien des systèmes informatiques	(36,0)	
- Ajustement suite au réaménagement pour l'entretien des systèmes informatiques	(0,4)	
		----- 86,0 =====
CAPITAL		
- Indexation reçue	2,0	
- Réaménagement interne	(31,4)	
		----- (29,4) =====
EFFECTIFS		
- Transfert de poste (C.T. 177192)	1,0	
- Transfert de poste (C.T. 177774)	(1,0)	0,0
		-----
- Mesure de compression d'effectifs occasionnels	(1,0)	(1,0)
		-----

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 03 - RÉGIE DU CINÉMA

4. Prospective 1992-1993

D'autres modifications, parmi les plus importantes, apportées à la Loi sur le cinéma de 1983 vont entrer en vigueur au cours de l'exercice 1992-1993:

le 1er avril 1992

de nouvelles catégories de classement vont remplacer les catégories en usage jusqu'à ce moment, à savoir VISA GÉNÉRAL, 14 ANS ET PLUS (à titre indicatif seulement) et 18 ANS ET PLUS remplacées par VISA GÉNÉRAL; 13 ANS ET PLUS; 16 ANS ET PLUS ET 18 ANS ET PLUS;

le 15 juin 1992

l'obligation de classement jusqu'à présent réservée aux seuls films destinés à être présentés en public est étendue au matériel vidéo faisant l'objet d'un commerce au détail.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES NATIONAUX

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme regroupe les activités relatives à la Loi sur les musées nationaux en vertu de laquelle sont institués en sociétés d'État le Musée du Québec, le Musée d'Art contemporain de Montréal et le Musée de la Civilisation. S'ajoute à cet élément de programme, le Musée des beaux-arts de Montréal qui est une corporation constituée par la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal.

Le Musée du Québec a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international.

Le Musée d'Art contemporain de Montréal a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a pour mission de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation; d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Le Musée des beaux-arts de Montréal a pour fonctions d'encourager les arts plastiques, de diffuser les connaissances artistiques, d'acquérir, de conserver, de collectionner, de mettre en valeur et d'exposer des oeuvres d'art.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES NATIONAUX

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Musée du Québec

L'année 1991-1992 a été marquée par la finalisation des travaux d'aménagement, de la pose des équipements ainsi que de l'ouverture en mai 1991 du nouveau Musée du Québec.

Les plans révisés d'organisation administrative et d'effectifs du Musée ont été approuvés au cours de l'exercice financier. Les effectifs autorisés ont été fixés à 155 postes, incluant le personnel affecté à la surveillance.

Certaines expositions ont retenu l'attention dont "La Peinture au Québec 1820 - 1850" qui circulera à travers le Canada et "la Collection du Musée" qui regroupe près de 400 pièces majeures de la collection permanente du Musée que l'agrandissement permet de présenter.

Musée d'Art contemporain de Montréal

En 1991-1992, toutes les énergies ont été utilisées afin de planifier le transfert des effectifs et de la collection au centre ville (avril 1992), la préparation des expositions et la mise sur pied des nouveaux services qui y seront offerts. Le Musée de la Cité du Havre a fermé ses portes en cours d'année.

Les discussions ont été menées dans le but de réviser le plan d'organisation administrative et le plan d'effectifs du musée en regard de l'expansion de ses activités. Un projet définitif devrait être soumis à l'approbation gouvernementale au début de 1992-1993.

Musée de la Civilisation

Le succès du Musée ne s'est pas démenti en 1991-1992 tant au niveau de l'achalandage que de la diversité de ses activités. Soulignons particulièrement le succès de certaines expositions: "L'or de Colombie", "Être dans son assiette", "Autopsie d'un sac vert", etc.

Il a contribué avec un succès égal à développer et réaliser de nombreuses activités éducatives et culturelles. Il a aussi multiplié les occasions de créer des liens avec plusieurs partenaires par sa participation à de nombreux événements.

À l'occasion de son 3ème anniversaire, la Fondation du Musée de la Civilisation a été créée afin de favoriser le financement du Musée sur une perspective à long terme. Dès sa fondation, elle comptait déjà 50 membres.

À l'intérieur d'une démarche visant l'amélioration de la reddition des comptes dans le secteur public, le Vérificateur général du Québec a réalisé un projet-pilote en collaboration avec le Musée de la Civilisation sur l'implantation d'un cadre de travail permettant à la direction de rendre compte sur son efficacité. Le Musée a été la première organisation gouvernementale sur laquelle le Vérificateur général a émis un tel rapport.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES NATIONAUX (suite)

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992 (suite)

Musée des beaux-arts de Montréal

L'exposition Les années 20 occupant tout le pavillon nord a retenu l'attention des visiteurs et de la presse tant canadienne qu'étrangère à l'été 1991. Les travaux de construction se sont poursuivis jusqu'à l'ouverture du nouveau pavillon en novembre 1991. L'inauguration a été soulignée par une fin de semaine portes ouvertes et par la tenue d'une exposition Riopelle. Cette dernière a été suivie notamment par Snoopy entre au musée et Les chefs-d'oeuvre du musée Guggenheim. Le Carrefour éducatif a également proposé ses premières expositions. Plus de 500 000 visiteurs ont participé aux activités et fréquenté l'instituton.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES NATIONAUX

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	54 848,3	50 603,9	4 244,4	8,4%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>54 848,3</b>	<b>50 603,9</b>	<b>4 244,4</b>	<b>8,4%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Indexation reçue	2 306,8
- Mesures de réduction des dépenses	(2 500,0)
- Ajustement aux contributions patronales	182,5
- Retrait pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée du Québec et du Musée de la civilisation	(117,6)
- Ajustement de la subvention de fonctionnement suite à l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal (2 012,8 \$) et du Musée d'art contemporain (1 804,9 \$)	3 817,7
- Ajustement pour l'amortissement des expositions permanentes du Musée des Beaux-Arts de Montréal (115,6 \$) et du Musée d'art contemporain (448,0 \$)	563,6
- Réaménagement au profit du programme 04, élément 07, du surplus dégagé suite à l'application des calculs des superficies d'exposition	(8,6)
	----- 4 244,4 =====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 04 - MUSÉES NATIONAUX

## 4. Prospective 1992-1993

Musée du Québec

Le Musée du Québec inscrira, en marge de la tenue à Québec du Congrès de l'ICOM en septembre 1992, certaines expositions visant à faire connaître à la Communauté internationale l'art québécois. Il faut souligner particulièrement une rétrospective de l'oeuvre de Jean-Paul Lemieux qui constituera l'événement principal de la saison et qui sera présentée par la suite à travers le pays.

Le Musée mettra en place différentes activités à l'intention du réseau québécois des musées et des écoles en région. Il verra à accroître sa visibilité par des opérations plus élaborées de communication.

Musée d'Art contemporain de Montréal

Après plusieurs années de travaux et une année intense de préparation, le Musée d'Art contemporain de Montréal ouvrira ses portes au centre ville. Il disposera ainsi d'une visibilité plus grande permettant la tenue d'expositions d'envergure en art contemporain, en particulier celle d'ouverture "Pour la suite du monde" où des artistes créeront spécialement des oeuvres.

Une campagne de levée de fonds visant à financer certaines immobilisations et l'acquisition d'oeuvres devrait être lancée en 1992-1993.

Musée de la Civilisation

Le Musée de la Civilisation poursuivra ses activités de mise en place d'expositions ayant entre autres pour thème le nomadisme dans le monde, l'environnement (Le Saint-Laurent, Attention Fragile), etc. De plus, dans le cadre d'un congrès mondial de gynécologie qui se tiendra à Québec, le Musée prépare une exposition intitulée "Histoire d'amour et d'éprouvette" ayant pour thème les nouvelles technologies reliées à la naissance.

La Corporation des Fêtes du 350ème anniversaire de la ville de Montréal a mandaté le Musée afin de réaliser une grande exposition sur l'histoire de Montréal et qui se tiendra au marché Bonsecours.

Musée des beaux-arts de Montréal

En plus de la présentation des collections permanentes, le Musée offre des activités notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'animation et de la préparation d'expositions itinérantes.

Au programme des présentations temporaires en 1992-1993, on trouve des manifestations telles que Le génie du sculpteur dans l'art de Michel-Ange; Nouveaux parcours de l'art canadien; Nouveaux regards, nouvelles perspectives: la peinture au Québec 1820 - 1850. Du côté des dessins et estampes, J.J. Tissot et Collections J.E. Horvitz. Il faut souligner aussi la présentation, en collaboration avec le Musée de la Civilisation, de Le meuble de goût à l'époque victorienne au Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET  
SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités relatives à la Société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal. En plus, d'administrer les immeubles désignés, la Société a le mandat de présenter, monter et produire des spectacles. D'autre part, elle est mandataire du gouvernement dans la construction de l'immeuble du Musée d'Art contemporain de Montréal.

De plus, cet élément de programme concerne également les activités relatives à la Société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec. En plus d'administration les immeubles désignés, la Société a le mandat de présenter, monter et produire des spectacles.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET  
SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Société de la Place des Arts de Montréal

Dans une perspective de parachèvement du quadrilatère de la Place des Arts, la Société a presque entièrement complété la construction du Musée d'Art contemporain de Montréal dont l'ouverture est prévue en mai 1992. De plus, le nouveau stationnement a été mis en opération en janvier 1992.

Par ailleurs, la Société a reçu la production "Le Fantôme de l'Opéra" dont les revenus ont permis de rembourser les coûts encourus pour augmenter le nombre de fauteuils de la Salle Maisonneuve. Elle a poursuivi la réalisation des aménagements intérieurs et extérieurs du quadrilatère en vue de les compléter d'ici août 1992.

De plus, la Société a été autorisée à acquérir l'amphithéâtre de Lanaudière en décembre 1991 et à prendre en charge son administration.

La convention collective avec les employés de scène (l'ATSE) a été signée au cours de l'année.

Société du Grand Théâtre de Québec

**Programmation**

La Société a suscité et réalisé plusieurs projets de coprésentation avec divers partenaires du domaine artistique dans le but de minimiser ses risques de présentation et dans le but d'offrir des spectacles et événements d'envergure.

**Gestion**

- Maintien de ses tarifs de location de salles pour une sixième année consécutive;
- maintien du niveau de ses dépenses;
- croissance de 2% de ses revenus;
- léger surplus de 16,0 \$ au 31 août 1991.

**Immobilisation et services à la clientèle**

- Les travaux d'étanchéité et de nivellement des trottoirs du pourtour du Grand Théâtre ont été terminés, ceux du Conservatoire se poursuivent;
- différents travaux de maintien des actifs ont été effectués, notamment la toiture, réparation du système de ventilation, installation d'un tableau électronique, modernisation de certains équipements de scène, etc.

**Arts visuels**

- En collaboration avec le Musée du Québec, des expositions d'oeuvres d'art ont été présentées à la galerie du Grand Théâtre.

138

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT  
 ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET  
 SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	6 890,4	7 289,4	(399,0)	-5,5%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>6 890,4</b>	<b>7 289,4</b>	<b>(399,0)</b>	<b>-5,5%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Indexation reçue	227,1
- Mesures de réduction des dépenses	(186,5)
- Ajustement pour les contributions patronales	19,9
- Retrait pour les revenus de stationnement - Place des Arts	(737,2)
- Ajustement suite au transfert de l'amphithéâtre Lanaudière à la Société de la Place des Arts de Montréal	277,7
	----- (399,0) =====

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISME-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 05 - SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET  
SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

## 4. Prospective 1992-1993

Société de la Place des Arts de Montréal

Les travaux de construction du Musée d'Art contemporain se poursuivent en vue de l'ouverture qui est prévue en mai 1992.

La Société poursuivra les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs du quadrilatère.

Elle connaîtra une première année de gestion de l'amphithéâtre de Lanaudière. Au cours de l'année, elle doit procéder à la réalisation d'un plan de développement 1992-1995 pour l'amphithéâtre.

Société du Grand Théâtre de Québec

## Programmation

- Enrichir la grille de programmation et poursuivre l'exploitation de nouveaux créneaux pour attirer une nouvelle clientèle et pour maximiser l'utilisation des deux salles et des équipements du Grand Théâtre de Québec;
- poursuivre son partenariat avec ses organismes résidents et autres locataires;
- consolider son réseau et son partenariat avec les organismes artistiques;
- positionnement du Grand Théâtre de Québec sur le plan national et international;
- poursuivre la concertation amorcée avec la Place des Arts, le Centre national des Arts et les autres grandes institutions des arts de la scène;
- poursuivre le partenariat avec le Musée du Québec et offrir trois expositions majeures;
- soutien des résidents.

## Gestion

- Maintien de ses tarifs de location de salles pour une 7<sup>ème</sup> année consécutive;
- révision et amélioration des services à offrir à ses résidents;
- diversification des sources de revenus.

## Immobilisations

- Réalisation du plan du maintien des actifs 1991-1992 de la Société
- élaboration du plan du maintien des actifs 1992-1993.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

1. Description de la mission (mandat)

Cet élément de programme concerne les activités découlant de la Loi sur la Société générale des industries culturelles.

La SOGIC est une institution financière de développement spécialisée dans le domaine des industries de la culture, des communications et du patrimoine. Les interventions de la SOGIC prennent la forme de prêt, garantie de prêt ou participation au capital-actions dans des entreprises oeuvrant dans les domaines de sa juridiction.

Plus spécifiquement, la Société a pour mandat:

- a) de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines du livre, des services de communication, du disque, du vidéo-disque-cassette, des arts d'interprétation, des métiers d'art, du patrimoine immobilier ou autres domaines déterminés par le gouvernement;
- b) de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises et d'en assurer la diffusion;
- c) avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles du patrimoine.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

## 2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

La SOGIC a appliqué la nouvelle politique financière de son plan de développement et son plan d'aide en matière de soutien au cinéma. Elle a également poursuivi ses activités en matière de promotion et d'exportation des produits culturels à l'étranger.

Elle a continué des interventions dans le domaine du patrimoine immobilier suite à la cession des 47 immeubles dont ceux de la Place Royale.

On peut par ailleurs souligner que la SOGIC est intervenue dans différents secteurs des industries culturelles, notamment:

- par son plan d'aide au secteur privé du cinéma, lequel comportait un programme pour favoriser la relève dans ce secteur;
- par des interventions auprès d'entreprises conformément à son plan de développement;
- par la promotion des exportations des produits culturels.

La SOGIC a procédé à la signature des ententes de coproduction suivantes:

- protocole d'entente sur les relations cinématographiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne signé le 6 mai 1991 et approuvé par le décret 17-92 du 15 janvier 1992;
- protocole d'entente sur les relations cinématographiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Tunisie signé le 27 janvier 1992;
- protocole d'entente sur les relations cinématographiques entre la SOGIC et l'Institut danois de la cinématographie signé le 24 février 1992.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

3. Budgets et effectifs

Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	3 839,2	3 070,7	768,5	25,0%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>3 839,2</b>	<b>3 070,7</b>	<b>768,5</b>	<b>25,0%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations

TRANSFERT

- Indexation reçue	159,5
- Mesures de réduction des dépenses	(600,0)
- Ajustement pour les contributions patronales	9,0
- Ajustement à titre de compensation pour les locaux mis à la disposition du MAC pour la réalisation d'activités culturelles	1 200,0
	-----
	<u>768,5</u>

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 06 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

4. Prospective 1992-1993

En 1992-1993, la SOGIC prévoit intervenir dans une perspective de continuité avec l'année précédente par son plan de développement et ses programmes d'aide à la promotion des exportations des produits culturels. Le fonds d'aide au secteur privé du cinéma sera administré selon la nouvelle formule prévue par la loi modifiant la Loi sur le cinéma qui consiste en un plan triennal de soutien financier établi par la Ministre.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 07 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS  
D'ARTISTES

## 1. Description de la mission (mandat)

La Commission a été instituée par la Loi sur le Statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.

Les fonctions et pouvoirs de la Commission de reconnaissance définis aux articles 41, 42, et 43 circonscrivent les quatre grandes missions de la Commission:

- reconnaissance des associations d'artistes;
- encadrement des relations de travail: relations entre les parties, médiation et arbitrage;
- surveillance et inspection;
- recherche, planification et communications.

Pour assurer ces missions, le projet de loi prévoit la nomination par le gouvernement d'un président à plein temps, d'un vice-président et d'une troisième personne.

La Commission est aussi responsable de l'application des dispositions de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et sur leurs contrats de diffuseurs.

Depuis le 1er décembre 1989, il appartient à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes à représenter les artistes professionnels dans ces domaines.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 07 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

La Commission a reconnu les associations d'artistes suivantes:

- L'Association Québécoise des Auteurs Dramatiques pour tous les dramaturges et les librettistes dans le domaine du théâtre et du théâtre lyrique au Québec;
- Le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des Réalisateur pour tous les directeurs artistiques et les concepteurs artistiques oeuvrant à la réalisation de films au Québec;
- La Guilde des musiciens du Québec pour tous les artistes qui pratiquent l'art de la musique instrumentale dans tous les domaines de productions artistiques, y compris toute personne qui chante en s'accompagnant d'un instrument de musique pour la partie instrumentale de sa performance sur le territoire du Québec, excluant tout le champ des droits d'auteur.

La Commission a défini les secteurs de négociation suite aux demandes de reconnaissance de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films et du Conseil du Québec de la Guilde Canadienne des réalisateurs pour représenter les réalisateurs de films; l'évaluation du caractère représentatif de ces deux associations est en cours.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 07 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	438,2	427,5	10,7	2,5%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>438,2</b>	<b>427,5</b>	<b>10,7</b>	<b>2,5%</b>

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Indexation reçue	10,0
- Mesures de réduction des dépenses	(9,7)
- Ajustement pour les contributions patronales	1,8
- Réaménagement provenant du programme 04, élément 04, suite à l'application des calculs des superficies d'expositions afin de financer les besoins	8,6
	-----
	10,7
	=====

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 07 - COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS  
D'ARTISTES

4. Prospective 1992-1993

Plusieurs ententes collectives déposées en vertu des dispositions transitoires de la Loi sur le statut de l'artiste étant échues et en voie de négociation, la Commission est susceptible d'être appelée à jouer son rôle d'arbitre de différends des parties qui lui soumettraient une demande conjointe à cet effet.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEIL ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - SERVICE DE DETTE ET MAINTIEN DES ACTIFS

## 1. Description de la mission (mandat)

Prévoir les sommes nécessaires pour rembourser le capital et les intérêts dus annuellement pour les projets financés à long terme et les coûts de financement temporaire relatifs aux enveloppes autorisés pour le maintien des actifs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - SERVICE DE DETTE ET MAINTIEN DES ACTIFS

2. Rétrospective des activités réalisées en 1991-1992

Durant l'exercice financier 1991-1992, le Ministère a procédé aux paiements du capital et des intérêts des emprunts effectués au cours des exercices financiers antérieurs pour les organismes suivants: Musée du Québec, Musée de la Civilisation, Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec.

Le Ministère a aussi procédé au remboursement des intérêts pour le financement temporaire dans le cadre des projets autorisés de maintien des actifs.

De plus, il a payé les intérêts non capitalisés pour les projets terminés en attente de financement permanent du Musée de la civilisation.

Au cours de l'automne de 1991, le gouvernement a autorisé certains organismes à emprunter du ministre des Finances, en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, afin de rembourser les emprunts temporaires qu'ils ont contractés. Ces emprunts se sont effectués en vertu de décrets qui autorisaient ces organismes à effectuer des travaux d'immobilisation et de réfection, ainsi que des achats d'équipements. Ces conversions d'emprunts auront un impact significatif sur le niveau des crédits alloués en 1992-1993.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - SERVICE DE DETTE

3. Budgets et effectifs				
Supercatégorie de dépenses	1992-1993 000 \$	1991-1992 000 \$	Variation	
			000 \$	%
Fonctionnement - Personnel	---	---	---	---
Fonctionnement - Autres dépenses	---	---	---	---
Capital - Autres dépenses	---	---	---	---
Transfert	41 878,9	20 616,5	21 262,4	103,1%
Crédits permanents	---	---	---	---
Prêts, placements et avances	---	---	---	---
<b>T O T A L</b>	<b>41 878,9</b>	<b>20 616,5</b>	<b>21 262,4</b>	<b>103,1%</b>

  

Effectifs	1992-1993	1991-1992	Nombre	%
Effectifs réguliers autorisés	---	---	---	---
Effectifs totaux autorisés	---	---	---	---

  

Explication des variations	
TRANSFERT	
- Ajustement technique pour le service de dette de Place des Arts (crédits permanents)	16 184,6
- Ajustement technique pour le service de dette du Musée des Beaux-Arts de Montréal	4 873,1
- Ajustement technique pour le service de dette des autres sociétés d'État	1 704,7
- Réaménagement interne pour répondre aux besoins inéluctables de certains programmes de subventions du programme 02, élément 04	(1 500,0)
	-----
	<u>21 262,4</u>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEIL ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - SERVICE DE DETTE ET MAINTIEN DES ACTIFS

## 4. Prospective 1992-1993

En 1992-1993, les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs sur le site de la Place des Arts se finaliseront.

Nous verrons aussi à la poursuite des travaux de réfection des édifices du parc immobilier du Ministère cédés à la SOGIC.

De plus, il faut mentionner que les crédits alloués pour 1992-1993 s'élèvent à 41 173,4 \$, ce qui fait une augmentation de 21 262,4 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique de la façon suivante. Il faut noter que pour l'exercice 1992-1993, le Musée des beaux-arts de Montréal est regroupé avec les Musées nationaux au programme 04:

<u>ORGANISMES</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES</u> <u>1991-1992</u>	<u>CRÉDITS VOTÉS</u> <u>1992-1993</u>
<b>Crédits permanents</b>		
PLACE DES ARTS	5 609 505 \$	22 252 200 \$
Gel de crédits	458 095 \$	
Sous-total:	6 067 600 \$	22 252 200 \$
<b>Crédits votés</b>		
MUSÉE DU QUÉBEC	3 355 000 \$	2 625 200 \$
GRAND THÉÂTRE	217 813 \$	952 200 \$
Virement	114 987 \$	
Sous-total:	332 800 \$	
MUSÉE DE LA CIVILISATION	7 954 136 \$	8 705 300 \$
Virement	17 064 \$	
Sous-total:	7 971 200 \$	
SOGIC	NIL	44 800 \$
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN	NIL	295 700 \$
MUSÉE DES BEAUX- ARTS DE MONTRÉAL	1 424 900 \$	6 298 000 \$
MAINTIEN DES ACTIFS	1 012 051 \$	705 500 \$
Virement	452 949 \$	
Sous-total:	1 465 000 \$	
Sous-total:	14 548 900 \$	19 626 700 \$
<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>20 616 500 \$</b>	<b>41 878 900 \$</b>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME : 04 - ORGANISMES-CONSEIL ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ÉLÉMENT : 08 - SERVICE DE DETTE ET MAINTIEN DES ACTIFS

## 4. Prospective 1992-1993

En 1992-1993, les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs sur le site de la Place des Arts se finaliseront.

Nous verrons aussi à la poursuite des travaux de réfection des édifices du parc immobilier du Ministère cédés à la SOGIC.

De plus, il faut mentionner que les crédits alloués pour 1992-1993 s'élèvent à 41 173,4 \$, ce qui fait une augmentation de 21 262,4 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique en grande partie au financement à long terme des emprunts temporaires effectués par les Sociétés d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre des travaux d'immobilisations pour un montant global de près de 160,0 M \$, ainsi qu'un montant additionnel de 8 000 000 \$ que nous devons verser pour l'émission d'obligations du 16 février 1988 de la Société de la Place des Arts de Montréal.

<u>ORGANISMES</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES</u> <u>1991-1992</u>	<u>CRÉDITS VOTÉS</u> <u>1992-1993</u>	<u>ÉCARTS</u>
<b>Crédits permanents</b>			
PLACE DES ARTS	5 609 505 \$	22 252 200 \$	
Gel de crédits	458 095 \$		
Sous-total:	6 067 600 \$	22 252 200 \$	16 184,6
<b>Crédits votés</b>			
MUSÉE DU QUÉBEC	3 355 000 \$	2 625 200 \$	(729,8)
GRAND THÉÂTRE	217 813 \$	952 200 \$	734,4
MUSÉE DE LA CIVILISATION	7 954 136 \$	8 705 300 \$	751,2
SOGIC	NIL	44 800 \$	44,8
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN	NIL	295 700 \$	295,7
MUSÉE DES BEAUX- ARTS DE MONTRÉAL	1 424 900 \$	6 298 000 \$	4 873,1
MAINTIEN DES ACTIFS	1 012 051 \$	705 500 \$	(306,6)
Virements	585 000 \$		(585,0)
Sous-total:	14 548 900 \$	19 626 700 \$	5 077,8
<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>20 616 500 \$</b>	<b>41 878 900 \$</b>	<b>21 262,4</b>